



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 5 mars 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

- 12.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1142621001

Autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 \$, taxes incluses, pour la deuxième prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à la firme GSI Environnement inc. pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à la firme 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, soit du 14 avril 2014 au 13 avril 2015, et ce, conformément à l'art. 3 des clauses administratives particulières régissant ce contrat (soumission 10-11491), majorant ainsi le montant total des contrats de 8 841 094,80 \$ à 11 666 891,91 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1146257001

Conclure avec Entreprises C. R. Ménard inc., une entente-cadre d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau principal d'aqueduc en cas de nécessité - Dépense totale de 3 684 120,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10137 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1145965001

Accorder un contrat à Construction D.L.T. inc. pour le remplacement des toiles du pavillon de la terrasse et travaux connexes à l'hôtel de ville (0001) situé au 275 Notre-Dame Est - Dépense totale de 350 405 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5702 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat de construction

CM Montréal-Nord , Direction des travaux publics - 1134383017

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire et d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs là où requis sur l'avenue de Belleville entre la rue Monselet et le boulevard Gouin - Dépense totale de 2 031 442,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 906 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.006 Contrat de construction

CE Eau , Direction de l'eau potable - 1145879001

Accorder un contrat à Divex Marine inc., pour l'enlèvement de quatre batardeaux temporaires à l'aide de plongeurs à l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 61 813,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 2013-33 (un seul soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.007 Contrat de services professionnels

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1136606001

Autoriser une dépense additionnelle de 81 632,25 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du Consortium Cardin Ramirez Julien & Aedifica, SNC-Lavalin, Dupras-Ledoux / Approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec ce Consortium (CM09 0509, 2009-06-19), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 485 096,74 \$ à 4 566 728,99 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 71 000 \$ en provenance du PTI 2014 du projet de la Grande place d'Espace pour la vie vers le projet de construction du nouveau Planétarium Rio Tinto Alcan afin de financer cette dépense

20.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.009 Contrat de services professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1146676001

Accorder un contrat de services professionnels à Acertys inc. pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 266 569,54\$, taxes incluses - Appel d'offres public (13-13242) (un seul soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.010 Contrat de services professionnels

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1134123007

Accorder un contrat à Experts GéoConseils inc. pour des services professionnels de gestion de la santé et sécurité au travail pour les travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen (lot 8C), pour une somme maximale de 264 902,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13080 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de services professionnels

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1141146001

Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et BGL (Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère, Nicolas Laverdière) (CM 130959) en faveur de BGL 3D inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions, dans le cadre de la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public qui sera intégré au projet du carrefour Pie-IX - Henri-Bourassa / Approuver un projet de convention à cet effet

20.012 Entente

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1133815003

Autoriser la réception d'une contribution financière de 100 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal pour défrayer une partie des coûts de réalisation d'une grande pergola sur le site des Jardins-jeunes au printemps 2014 dans le cadre d'un projet PTI / Approuver le projet de convention à cette fin

20.013 Entente

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles - 1141020001

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prolonger pour les quatre premiers mois de 2014 l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, afin de fournir les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge

20.014 Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1131233006

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Placements Laugab inc., aux fins d'assemblage industriel, un terrain situé en front sur la rue Masson, dans le prolongement de la rue Fullum, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, d'une superficie de 187 m², pour le prix de 26 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 5 349 016 du cadastre du Québec

20.015 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1143931001

Accorder un soutien financier non récurrent de 28 250 \$ à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne pour la promotion du salon annuel StyleLab-Montréal qui aura lieu du 15 au 17 mars 2014 au Palais des congrès, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

20.016 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1140018001

Accorder un soutien financier spécial et non récurrent d'une valeur maximale de 115 000 \$ dans le cadre du quinzième anniversaire du Festival Montréal en lumière qui s'est tenu au Quartier des spectacles du 20 février au 2 mars 2014 / Autoriser un virement budgétaire de 115 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers la Direction de la culture et du patrimoine du Service de la qualité de vie pour soutenir le Festival Montréal en lumière 2014 / Approuver un projet de convention à cette fin

20.017 Autres affaires contractuelles

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1140431001

Acquérir des inventaires de produits chimiques conformément aux ententes intermunicipales entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval (79 104,06 \$, taxes incluses) et celle avec la Ville de Pointe-Claire (152 654,26 \$, taxes incluses) relativement au transfert à l'agglomération des activités liées à l'exploitation des usines de production d'eau potable situées sur leurs territoires

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles - 1143994001

Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 Euros ($\pm 35\,933$ \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) pour l'année 2014

30.002 Administration - Nomination de membres

CG Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement - 1146304002

Nommer M. Gilles Deguire et M. Jean-Marc Poirier à titre de membres au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Montréal-Nord, ainsi que M. Michel Brunet, membre d'office

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.003 Administration - Nomination de membres

CM Conseil Jeunesse , Direction - 1145179001

Nommer Mme Jessika Brosseau et M. Pascal Rousseau, à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en mars 2017 et Mme Denise Felsztyna à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en avril 2017 / Nommer M. Mountagha Sow à titre de président et Mme Chahinaze Fala à titre de vice-présidente pour un mandat de 9 mois, soit jusqu'en décembre 2014

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil municipal à une majorité de 2/3 des voix des membres du conseil, en vertu des articles 83.21 et 83.22 de la Charte de la Ville de Montréal

30.004 Administration - Nomination de membres

CE Finances , Financement , trésorerie et caisses de retraite - 1145885001

Nommer M. Martin Charron, conseiller en relations de travail, et M. Victor Aldo Mendez, chef de division - ressources financières, aux fins de remplacement de deux représentants aux différents comités de retraite, pour un mandat de trois ans

30.005 Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1140577001

Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2014 / Autoriser l'occupation du domaine public du 18 avril au 16 juin 2014

30.006 Budget - Autorisation de dépense

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1144565001

Autoriser une dépense de 100 337,64 \$ afin de rembourser la Ville de Mont-Royal pour les dépenses capitalisables effectuées en 2013 à la caserne de pompiers no 74 (3176), située au 10, avenue Roosevelt, à Mont-Royal

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.007 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Saint-Laurent , Direction des travaux publics - 1135369007

Autoriser la réclamation concernant la remise en état du chalet du parc Poirier qui a été endommagé par un incendie dans la nuit du 24 au 25 août 2013, au montant de 115 926,17 \$, taxes incluses

30.008 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1140776001

Autoriser un virement de crédit de 600 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération pour l'aménagement de voies cyclables

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

40 – Réglementation

40.001 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal , Direction - 1136213003

Approuver le règlement R-144 autorisant un emprunt de 17 727 657 \$ pour financer le projet «Migration Windows & Office»

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.002 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal , Direction - 1146213001

Approuver le règlement R-146 autorisant un emprunt de 24 118 831 \$ pour financer le programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014)

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1146249001

Présenter la reddition de compte annuelle préparée par Danielle Ambrosio, liquidatrice testamentaire dans le cadre du règlement de la succession d'Antoine Laurent Fabre

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	15
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	8
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	11

CE : 12.001
2014/03/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002

2014/03/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003
2014/03/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2014/03/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2014/03/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1142621001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division planification et opérations - Gestion matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à la firme GSI Environnement inc. pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à la firme 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, soit du 14 avril 2014 au 13 avril 2015, et ce, conformément à l'art. 3 des clauses administratives particulières régissant ce contrat (soumission 10-11491), majorant ainsi le montant total des contrats de 8 841 094,80\$ à 11 666 891,91\$.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à la firme GSI Environnement inc. pour le traitement, par compostage, de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à la firme 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement, par compostage, de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, soit du 14 avril 2014 au 13 avril 2015, et ce, conformément à l'art. 3 des clauses administratives particulières régissant ce contrat (soumission 10-11491), majorant ainsi le montant total des contrats de 8 841 094,80\$ à 11 666 891,91\$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2014-02-11 17:08

Signataire :

Roger LACHANCE

Directeur

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142621001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division planification et opérations - Gestion matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à la firme GSI Environnement inc. pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à la firme 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, soit du 14 avril 2014 au 13 avril 2015, et ce, conformément à l'art. 3 des clauses administratives particulières régissant ce contrat (soumission 10-11491), majorant ainsi le montant total des contrats de 8 841 094,80\$ à 11 666 891,91\$.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles de la Direction de l'environnement. En conséquence, les services de collecte et de transport des matières résiduelles sont de compétence des arrondissements et des villes liées sur leur territoire respectif.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* fixe un taux de valorisation de 60 % des matières putrescibles. En 2012, le taux de récupération de ces matières était de 10,6 %. Pour atteindre l'objectif fixé par le projet de Politique, il est nécessaire de poursuivre la valorisation des résidus verts pour le secteur « Est » de l'agglomération de Montréal et des résidus mélangés, soit alimentaires et verts, pour le secteur « Ouest » (voir « Carte_secteurs_E-O.pdf » en pièce jointe).

Initialement prévu en 2017, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (PDGMR) prévoit la mise en service d'installations de

valorisation des matières organiques. En 2014, aucun des sites de compostage sur l'île de Montréal, y compris celui du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), ne peut traiter l'ensemble des résidus verts et les résidus mélangés des collectes initiées localement. Les résidus doivent donc être dirigés vers des sites de compostage autorisés situés hors de l'île.

À cet effet, un premier contrat de traitement des résidus verts a été octroyé en 2008. Un second contrat de traitement pour les résidus verts ainsi que pour les résidus mélangés a été attribué en 2011 pour une durée de 2 ans (14 avril 2011 au 13 avril 2013) avec trois options de prolongation d'une année. Le contrat a été prolongé en 2013 pour une durée d'une année (14 avril 2013 au 13 avril 2014).

Le bilan des ententes pour les deux années initiales ainsi que pour l'année de prolongation au 31 décembre 2013 est le suivant : 31 410 tonnes de résidus verts traités par GSI Environnement inc. et 25 533 tonnes de résidus mélangés traités par 142975 Canada Ltée (Mironor).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0075 - 21 mars 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à la firme GSI Environnement inc. pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à la firme 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, soit du 14 avril 2013 au 13 avril 2014, et ce, conformément à l'art. 3.1 du cahier des charges régissant ce contrat (soumission 10-11491), majorant ainsi le montant total des contrats de 6 015 297,69 \$ à 8 841 094,80 \$. Autoriser un virement budgétaire de 2 019 400,12 \$ en provenance de la Direction de l'environnement vers les 19 arrondissements pour la collecte et le transport des résidus verts.

CG11 0119 - 14 avril 2011 - Accorder un contrat à GSI Environnement inc. pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes par année de résidus verts (OPTION A), pour une durée de deux ans, au prix total approximatif de 3 199 564,20 \$, taxes incluses (2 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires (OPTION B), pour une durée de deux ans, au prix total approximatif de 2 268 887,25 \$, taxes incluses (1 seul soum.) Dépense totale de 6 015 297,69 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public 10-11491

CG08 0157 - 30 avril 2008 - Octroyer un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le transbordement et le traitement des résidus verts, pour une période de 3 ans, au montant approximatif de 8 205 502 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10651 (2 soum.)

DESCRIPTION

Le contrat de traitement par compostage des résidus verts prévoit le chargement de la matière livrée par les territoires du secteur « Est » de l'agglomération, le transport vers le site de traitement, le compostage de la matière ainsi que la remise à l'agglomération de compost équivalent à 40 % en poids des résidus verts traités.

Le contrat de traitement par compostage des résidus mélangés prévoit le chargement de la matière livrée par les territoires du secteur « Ouest » de l'agglomération, le transport vers le site de traitement, le compostage de la matière ainsi que la remise à l'agglomération de compost équivalent à 40 % en poids des résidus mélangés traités.

Lors de la rédaction du devis technique en 2010, le but premier d'inclure des années optionnelles aux contrats était d'assurer le traitement des matières en attendant que les centres de traitement des matières organiques (CTMO) soient opérationnels.

De plus, la situation n'a pas changé par rapport à 2011 et peu de concurrence existe dans le domaine du traitement des matières organiques. Les compagnies GSI Environnement inc. ainsi que 142975 Canada Ltée (Mironor) remplissent les obligations contractuelles et il n'est pas opportun de retourner en appel d'offres.

L'autorisation d'une année de prolongation aux contrats permettra de poursuivre la collecte des résidus verts et des résidus mélangés ainsi que poursuivre l'implantation de la collecte des résidus mélangés.

JUSTIFICATION

Dans le secteur « Est », tous les territoires effectuent une collecte dédiée pour les résidus verts. L'autorisation d'une année de prolongation au contrat pour le traitement de 20 000 tonnes des résidus verts (OPTION A) permettra de maintenir les services de collecte actuels.

L'implantation de la collecte des résidus mélangés dans le secteur « Ouest » est graduelle. En 2013, les villes de Montréal-Ouest et Sainte-Anne-de-Bellevue ainsi que le Village de Senneville se sont ajoutées aux villes déjà participantes pour la collecte des résidus mélangés (voir tableau Nb_uo_RM_2014.pdf en pièce jointe). Tous les autres territoires du secteur « Ouest » effectuent la collecte des résidus verts seulement.

L'autorisation d'une année de prolongation au contrat pour le traitement de 15 000 tonnes de résidus mélangés (OPTION B) permettra de maintenir les services de collecte en plus de poursuivre l'implantation de cette collecte. Une fois que les infrastructures projetées de gestion des matières organiques seront en place, ces territoires poursuivront la collecte des résidus mélangés qui seront acheminés vers les infrastructures de l'agglomération.

Les deux entreprises n'ont pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ces prolongations de contrats puisque l'appel d'offres a eu lieu en 2011. Par ailleurs, les deux entreprises ne détiennent pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de la prolongation des deux contrats octroyés à la firme GSI environnement pour le traitement par compostage de résidus verts de 20 000 tonnes ainsi qu'à la firme 142975 Canana Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes de résidus mélangés.

L'option de renouvellement annuelle devra être exercée à la date d'anniversaire des contrats, soit au 14 avril 2014 pour chacun des contrats, pour une durée de 12 mois.

Le coût total s'élève à 2 825 797,11\$, taxes incluses; et est réparti sur deux années financières, soit du 14 avril 2014 au 13 avril 2015, comme suit :

Période	2014	2015	Total
Contrat de base			
GSI Environnement	1 397 800,00 \$	- \$	1 397 800,00 \$
142975 CANADA LTÉE (MIRONOR)	791 760,00 \$	197 940,00 \$	989 700,00 \$
Indexation diesel	66 434,87 \$	3 814,30 \$	70 249,17 \$
Total avant taxes	2 255 994,87 \$	201 754,30 \$	2 457 749,17 \$
TPS 5%	112 799,74 \$	10 087,72 \$	122 887,46 \$
TVQ 9,975\$	225 035,49 \$	20 124,99 \$	245 160,48 \$
Total taxes incluses	2 593 830,10 \$	231 967,01 \$	2 825 797,11 \$

Au cahier des charges, une clause d'indexation basée sur la variation du prix du diesel est prévue à la portion du coût de transports déboursé par les fournisseurs. Cela représente 19% du coût du contrat pour les résidus verts (option A – GSI environnement) et 10% pour les résidus mélangés (Option B – Mironor). L'augmentation du diesel est estimée à 19,27% de 2011 à 2014 (information de la régie de l'énergie du Québec et rapports statistiques de la variation du prix dans la pièce jointe). Le détail du calcul de l'ensemble des coûts se trouve dans la pièce jointe. Il est à noter que cette prolongation représente le même coût que celle de l'année dernière (CG13 0075), soit 2 825 797,11\$.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de la Direction de l'environnement à la Division de la planification et opération - Gestion des matières résiduelles, au poste budgétaire des services techniques - gestion des matières résiduelles - traitement des résidus alimentaires et verts.

Les crédits budgétaires pour l'année 2015 seront priorisés lors de la confection du budget de fonctionnement de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RRLQ, chapitre E- 20. 001), qui indiquent que l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La valorisation des résidus verts et des résidus mélangés en compost, suite à leur collecte par les territoires de l'agglomération, répond aux objectifs du développement durable (DD). Ce programme de récupération et de valorisation par compostage des résidus alimentaires fait partie intégrante de l'objectif *Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019*, inscrit au Plan d'action du Plan de développement durable de la communauté montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les résultats de la dernière caractérisation des matières résiduelles indiquent que les matières organiques (résidus verts + résidus alimentaires) représentent 47 % des ordures ménagères à Montréal. Le potentiel de valorisation de ces matières doit être exploité à son maximum dans le but de respecter, sur le territoire de l'agglomération, les mesures inscrites dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La collecte et le compostage des matières organiques constituent les actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 60 % de valorisation de ces matières fixé par le *Projet de Politique québécoise de gestion de matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* et par le PDGMR.

Si ce service est interrompu, il y aura un recul dans l'atteinte des objectifs de récupération de ce type de matières.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation : mars 2014 (conseil d'agglomération)

Démarrage : 14 avril 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires.

Le dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Sonia BEDDER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LESAGE
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Pierre GRAVEL
Chef de division planification et operations
(gest mat résiduelles)

Le : 2014-01-22



Dossier # : 1146257001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau primaire , Vannes et désinfection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure avec Entreprises C. R. Ménard inc., une entente-cadre d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau principal d'aqueduc en cas de nécessité - Appel d'offres public 10137 - 5 soumissionnaires - 3 684 120,93 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau principal d'aqueduc en cas de nécessité ;
2. d'accorder aux Entreprises C. R. Ménard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10137 ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-02-13 08:33

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1146257001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau primaire , Vannes et désinfection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure avec Entreprises C. R. Ménard inc., une entente-cadre d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau principal d'aqueduc en cas de nécessité - Appel d'offres public 10137 - 5 soumissionnaires - 3 684 120,93 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'entretien d'urgence des conduites principales d'aqueduc est délégué aux arrondissements. Toutefois, lorsque des réparations majeures sont requises, les arrondissements font appel aux services de la Direction de l'eau potable (DEP). Nous devons alors faire intervenir des entreprises externes pour réaliser les travaux. Depuis juin 2007, et ce, jusqu'au mois d'octobre 2013, nous avons utilisé, suite à un appel d'offres public, les services d'une entreprise fournissant les équipes de travail ainsi que les équipements et matériaux nécessaires pour la réparation du réseau d'aqueduc principal en cas de nécessité. La durée des deux contrats octroyés précédemment pour ces services spécialisés était de trois années.

Précédemment à ces contrats, nous devions procéder à des appels d'offres à la pièce et les délais pour obtenir des soumissions et octroyer les contrats ne nous permettaient pas d'agir rapidement. Ainsi, des excavations majeures dans le domaine public demeuraient ouvertes, des tronçons d'aqueduc du réseau principal demeuraient hors service et des chambres de vannes non sécuritaires ne pouvaient être rénovées dans un délai raisonnable.

L'appel d'offres a été publié le 18 décembre 2013 dans le journal La Presse ainsi que dans le système électronique d'appel d'offres public (SÉAO). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 janvier 2014, à 14 heures, à l'Hôtel de Ville de Montréal. La période de validité des soumissions est de 120 jours.

Durant l'appel d'offres, un addenda a été émis :

Addenda no 1 - 6 janvier 2014 : pour remplacer la page 3 de 14 du formulaire de soumission concernant le bordereau de prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0324 - 28 octobre 2010 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Construction Louisbourg au montant de 3 367 287,00 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une équipe de travail, des équipements et des matériaux nécessaires pour les réparations du réseau principal d'aqueduc (2010-2013) dans l'agglomération de Montréal - entente cadre d'une durée de trois ans.

CG07 0230 - 21 juin 2007 - Octroi d'un contrat à Louisbourg Construction Itée au montant de 2 934 212,50 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une équipe de travail, des équipements et des matériaux nécessaires pour les réparations du réseau principal d'aqueduc (2007-2010) dans l'agglomération de Montréal - entente cadre d'une durée de trois ans.

DESCRIPTION

Un appel d'offres avait été publié le 22 avril 2013 pour remplacer le contrat E-2010-01 (CG10 0324), dont la date d'échéance était le 28 octobre 2013. L'ouverture des soumissions avait eu lieu le 8 mai 2013. Voici la liste des firmes soumissionnaires ayant déposé une soumission (appel d'offres 10093) :

Firmes soumissionnaires	Prix de la soumission (Taxes incluses)
Louisbourg SBC, s.e.c.	3 617 458,43 \$
E2R Inc.	3 691 214,89 \$
Les Entreprises Canbec Construction Inc.	4 115 645,10 \$
Les Entreprises Catcan Inc.	4 251 890,48 \$

Une demande de prolongation de validité des soumissions de 180 jours a été faite le 14 octobre 2013 puisque la date d'échéance de validité des soumissions était le 4 novembre 2013. Au moment de cette demande, seule l'entreprise E2R inc. détenait une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Cependant, afin de se doter d'un contrat pour intervenir rapidement en cas de mesure d'urgence et ne sachant pas la date à laquelle le plus bas soumissionnaire conforme allait obtenir son attestation de l'AMF, la DEP a décidé d'annuler cet appel d'offres le 11 décembre 2013 car les délais pour l'adjudication du contrat étaient non raisonnables.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de trois (3) ans aux Entreprises C. R. Ménard inc. sous forme d'une entente-cadre pour une somme maximale de 3 684 120,93 \$, taxes incluses, pour répondre aux situations urgentes suite aux bris d'aqueduc sur le réseau principal mais, également, pour agir de manière préventive quant à l'entretien du réseau d'aqueduc principal.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- les réparations de fuites sur les conduites principales d'aqueduc de la Ville;
- le remplacement d'éléments de tuyauterie détériorés;
- les réparations du béton des chambres d'aqueduc sur le réseau principal de la Ville et autres travaux similaires (ex. remplacement de dalle amovible et de toit de chambre de vanne);
- l'étançonnement des excavations;
- les installations de nouveaux drains de chambres d'aqueduc;

- les poses de membranes d'étanchéité sur des chambres d'aqueduc existantes;
- les réfections de la dalle de rue et la mise en place du pavage suite à une intervention;
- la mise en place et l'enlèvement de la signalisation temporaire;
- tous autres travaux requis.

Aucun travail en contingences ou en incidences n'est prévu dans le cadre de ce contrat. Les travaux sont payables selon un taux horaire d'équipement et de main-d'oeuvre, tel que spécifié au bordereau de prix et décrit à l'article 5.0 du cahier des prescriptions spéciales.

JUSTIFICATION

Durant l'appel d'offres (10137), onze (11) entreprises se sont procuré le cahier des charges. Cinq (5) entreprises ont déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 45,5 %. Parmi les entreprises n'ayant pas déposé de soumission, nous retrouvons la compagnie Hanson conduite sous-pression inc. agissant comme un fournisseur de conduite en béton-acier. Par ailleurs, Groupe Solex inc. et D.D.L. Excavation inc. n'apparaissent pas dans le registre des entreprises de l'AMF autorisées à soumissionner sur des contrats public. Pour ce qui est des trois (3) autres entreprises, nous n'avons pas eu d'informations sur les raisons qui les ont incitées à ne pas déposer de soumission.

Un contrat de ce type est nécessaire afin d'avoir en tout temps des ressources disponibles pour procéder à des interventions urgentes pour améliorer la prestation du service de distribution de l'eau potable à la population et assurer la sécurité incendie. Également, il permet de simplifier la gestion des réparations et de bénéficier d'une économie d'échelle rattachée à l'attribution d'un seul contrat sur une période de trois ans.

Le contrat précédent E-2010-01, échu depuis le 28 octobre 2013, nous démontre que nous avons pu exécuter avec ce type d'entente, 62 interventions sur le réseau principal, telles que des réparations de fuites et de chambres de vannes, la réalisation d'excavations pour des auscultations et le remplacement de vannes, la reconstruction de toits de chambres de vannes, l'installation de chambres de maintien de pression, etc. À noter que le contrat octroyé en 2010 sur une base de prix unitaires soumis était au montant original de 3 367 287,00 \$, taxes incluses. Le montant réel dépensé est de 3 245 063,79 \$, taxes incluses. L'écart de 8,6 % entre le montant du plus bas soumissionnaire conforme du présent appel d'offres et le montant du contrat octroyé en 2010 (CG10 0324) serait attribuable à une augmentation raisonnable du prix du carburant et de l'inflation sur une période de 4 ans.

Finalement, le contrat est élaboré de façon à assurer un suivi des dépenses de façon quotidienne et est constamment surveillé par un membre des services techniques de la DEP. Chaque intervention est documentée avec des photos et des pièces justificatives.

Suite à l'analyse des dossiers des soumissionnaires, nous avons établi que les cinq (5) entreprises ayant soumissionné sont conformes selon les exigences de la Ville de Montréal et auquel le rapport d'analyse est présenté en pièces jointes.

Voici le tableau d'analyse des soumissionnaires conformes:

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Entreprises C. R. Ménard inc.	3 684 120,93 \$	so.	3 684 120,93 \$
Groupe Hexagone, S.E.C.	3 703 942,62 \$	so.	3 703 942,62 \$

Les constructions et pavage Jeskar inc.	4 436 080,43 \$	so.	4 436 080,43 \$
E2R inc.	4 683 334,16 \$	so.	4 683 334,16 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	4 770 887,63 \$	so.	4 770 887,63 \$
Dernière estimation réalisée interne	3 953 070,45 \$	so.	3 953 070,45 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	4 255 673,15 \$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	15,51 %		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	1 086 766,70 \$		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	29,50 %		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 268 949,52 \$		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	- 6,80 %		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	19 821,69 \$		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	0,54 %		

Le prix soumis par les Entreprises C. R. Ménard inc. est de 6,80 % inférieur à l'estimation du projet réalisée à l'interne. Cet écart favorable est respectable compte tenu que l'estimation est comprise dans une marge d'erreur de 10 %.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec le 30 décembre 2013 fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, conformément au Décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, les Entreprises C. R. Ménard inc., détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 17 janvier 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable et sera répartie de la façon suivante :

1030.0010000.103058.04121.55402.000000.0000.000000.000000.000000.000000

	2014	2015	2016	2017	Total
Montant avant taxes	801 070,00 \$	1 068 093,33 \$	1 068 093,33 \$	267 023,34 \$	3 204 280,00 \$
Montant incluant les taxes	921 030,23 \$	1 228 040,31 \$	1 228 040,31 \$	307 010,08 \$	3 684 120,93 \$

Montant net de ristournes	830 795,30 \$	1 107 727,07 \$	1 107 727,07 \$	276 931,78 \$	3 323 181,22 \$
---------------------------	---------------	-----------------	-----------------	---------------	-----------------

Les crédits budgétaires nécessaires sont prévus au budget 2014 et seront prévus à même la dotation des crédits budgétaires pour les années 2015 à 2017.

Aux fins de cette imputation, un bon de commande au montant 921 030,23 \$ net de ristournes fédérale et provinciale a été inscrit dans le compte précité pour l'exercice 2014 et porte le numéro dep6313.

Les dépenses dont il est question dans ce dossier seront entièrement assumées par l'agglomération puisqu'elles concernent la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier vise à pratiquer une gestion responsable des ressources et contribue à réduire les fuites d'eau dans le réseau d'aqueduc principal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Diminuer les délais d'intervention sur le réseau d'aqueduc principal et assurer la fiabilité du système de distribution d'eau potable et de la protection incendie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications. Des interventions ponctuelles de communication seront réalisées selon les travaux effectués.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : 28 mars 2014

Début du contrat : 7 avril 2014

Fin du contrat : 6 avril 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le contrat sera octroyé au plus bas soumissionnaire conforme. De plus, les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions et renseignements aux soumissionnaires. Le cahier des charges inclut la politique de gestion contractuelle et des clauses sur les exigences d'attestation fiscale. Le présent dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Directive : Confidentialité des estimations des contrats

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent CARRIER
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-27

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable



Dossier # : 1145965001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction D.L.T. inc. pour le remplacement des toiles du pavillon de la terrasse et travaux connexes à l'hôtel de ville (0001) situé au 275 Notre-Dame Est - Dépense totale de 350 405,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5702 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 350 405,00 \$, taxes incluses, pour le remplacement des toiles du pavillon de la terrasse et les travaux connexes à l'hôtel de ville (0001) situé au 275 Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à **Construction D.L.T. inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **318 550,00 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **5702**;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération de 48,4 %.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-02-26 16:53

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION **Dossier # :1145965001**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction D.L.T. inc. pour le remplacement des toiles du pavillon de la terrasse et travaux connexes à l'hôtel de ville (0001) situé au 275 Notre-Dame Est - Dépense totale de 350 405,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5702 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La terrasse de l'hôtel de ville est utilisée, pendant la belle saison, pour diverses réceptions du maire et du bureau de l'accueil et du protocole. Les installations, pouvant accueillir jusqu'à 200 personnes, comprennent un pavillon éclairé, chauffé et muni d'une scène, d'équipements de projection ainsi que d'un secteur pour le service des traiteurs. Le pavillon abrite les usagers contre les intempéries, la chaleur et les soirées fraîches. L'été, des toiles transparentes donnent vue sur la ville et permettent un éclairage naturel. Ces toiles ne résistent pas au froid de l'hiver. Elles sont donc nettoyées, remplacées par des toiles opaques et entreposées à chaque automne. Elles sont réinstallées à chaque printemps. Les toiles opaques des murs et du toit restent, quant à elles, pour toute la durée de l'année.

L'ensemble des toiles de ce pavillon ont été installées en 2005. La durée de vie utile normale est estimée à 8 ans. Cependant, on peut constater que plusieurs réparations ont été faites jusqu'à maintenant, que les toiles présentent encore plusieurs faiblesses (principalement au toit et sur la façade nord), que l'ouverture de certaines portes est devenue plus ardue due à la poussée du vent, que la porte sud est déchirée et que le rail d'un des panneaux est tordu.

Une inspection visuelle par le service d'expertise confirme que la structure est encore en bon état. Cependant, certains contreventements sont manquants et doivent être ajoutés. Une expertise effectuée par NCK, ingénierie de charpente, a démontré que la structure n'est pas conforme aux normes en vigueur et doit être renforcée.

De plus, le remplacement des toiles permettra de faire quelques modifications telles que la mise en conformité de la ventilation, du chauffage et de l'éclairage, le déplacement des accès ainsi que le renforcement des portes.

Les travaux seront réalisés en une seule phase au printemps.

Les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis ont été préparés à l'externe par Stendel Reich architecture, EXP en électromécanique et NCK en ingénierie de charpente.

L'appel d'offres public, publié dans La Presse, le 13 janvier 2014, a offert aux soumissionnaires un délai de 17 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leur soumission. Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 29 janvier 2014. Trois addenda ont été émis :

- Addenda 1, 10 janvier 2014 : Report de la date d'ouverture du 27 janvier 2014 au 29 janvier 2014.
- Addenda 2, 20 janvier 2014 : Modifications à des éléments architecturaux et électriques.
- Addenda 3, 23 janvier 2014 : Modifications à des éléments architecturaux.

Les professionnels ont jugé que les addenda n'avaient aucun impact sur la capacité des soumissionnaires de fournir un prix de manière adéquate dans le délai fourni. Le report de date a été demandé par la Ville afin de corriger et respecter le délai minimum d'un appel d'offres public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 915 806 - 23 décembre 2013

Octroyer un contrat à Stendel + Reich architecture inc. pour un contrat de services professionnels pour l'exécution de plans et devis et la surveillance de chantier du remplacement des toiles du pavillon de la terrasse de l'hôtel et autres travaux connexes pour un montant de 31 541,78 \$ avant taxes (2 soumissions).

BC 855 519 - 6 mai 2013

Octroyer un contrat à NCK pour effectuer une expertise pour la structure métallique du pavillon de la terrasse de l'hôtel de ville en vue du remplacement des toiles du pavillon et autres travaux connexes pour un montant de 10 500,00 \$ avant taxes (2 soumissions).

DB050255009 - 13 avril 2005

Autoriser une dépense de 49 734,51 \$, taxes incluses, pour le remplacement des toiles du pavillon de la terrasse à l'hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et accorder à Auvents Prestige inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 49 734,51 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges préparés pour ce contrat - contrat 11175.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Construction D.L.T. inc. pour le remplacement des toiles du pavillon de la terrasse et les travaux connexes à l'hôtel de ville situé au 275 Notre-Dame Est.

Les travaux comprennent les éléments suivants, sans s'y restreindre :

- Remplacement des toiles permanentes et saisonnières (d'été et d'hiver) du pavillon;
- Remplacement des rideaux d'entrée par des portes rigides à battants et coulissantes;
- Réaménagement des accès, de la scène et du traiteur;
- Renforcement et modification de la structure d'acier pour sa mise aux normes et l'amélioration de la ventilation;
- Ajout de volets mécaniques pour la ventilation;

- Mise aux normes du chauffage;
- Relampage au LED;
- Modification des équipements de sonorisation;
- Ajout de conduits vides pour les futurs équipements d'alarme intrusion et de télésurveillance de la terrasse.

Les preneurs de cahier de charges sont :

- 1- Norgereq
- 2- Procova inc.
- 3- Construction D.L.T. inc.
- 4- Construction Genfor Ltée
- 5- Les entreprises QMD inc.
- 6- Normand Durivage Ltée

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

- 1- Norgereq
- 2- Procova inc.
- 3- Construction D.L.T. inc.
- 4- Construction Genfor Ltée
- 5- Les entreprises QMD inc.

JUSTIFICATION

Il y a eu 6 preneurs du cahier des charges et 5 ont remis une soumission. Normand Durivage Ltée est un sous-traitant en électricité et il a soumis un prix pour sa spécialité. Les cinq soumissionnaires sont conformes. Seule Construction Genfor Ltée a une dérogation mineure concernant les dates des 3 addenda. Il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Construction D.L.T. inc.	277 000,00 \$	41 550,00 \$	318 550,00 \$
Procova inc.	285 138,00 \$	42 770,70 \$	327 908,70 \$
Construction Genfor Ltée	306 983,25 \$	46 047,49 \$	353 030,74 \$
Norgereq	327 661,68 \$	49 149,25 \$	376 810,93 \$
Les entreprises QMD inc.	338 256,45 \$	50 738,47 \$	388 994,92 \$
Dernière estimation réalisée (externe : Stendel Reich architecture)	228 055,21 \$	34 208,28 \$	262 263,21 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			353 059,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			7,6 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			70 444,92 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			22 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			56 286,79 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	21 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	9 358,70 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	2,9 %

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2014.

La différence de 21 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation des professionnels s'explique principalement, tel que mentionné par les professionnels dans leur lettre de recommandation, par l'écart sur les postes de dépenses suivants :

- Les portes de dimensions et de conception hors normes ainsi que leur manutention ont été sous-évaluées par les professionnels. Le prix de l'ensemble des soumissions est uniforme pour ce poste budgétaire à l'exception du plus bas soumissionnaire qui y a inclus une partie de la structure augmentant l'écart avec l'estimation.
- La section électricité a nécessité l'ajout d'éléments en addenda et l'estimation n'a pas été révisée.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Construction D.L.T. inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation et le tableau d'analyse présentés en pièce jointe).

Construction D.L.T. inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. Construction D.L.T. inc. ne détient pas une telle attestation actuellement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 350 405,00 \$, taxes incluses, avant ristourne. La provenance du budget doit être fournie par le Service des finances. La dépense sera répartie entre l'agglomération et la Ville centre en fonction de la superficie occupée et des clefs de répartition budgétaire des services à qui bénéficieront ces travaux. Ces travaux sont prévus au PTI 2014-2016 de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

Les contingences sont de 15 % (41 550,00 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier, tels que des problèmes de décontamination ou des obstacles intramuraux non détectés.

Les incidences sont de 10 % (31 855,00 \$, taxes incluses) et serviront à couvrir des travaux qui pourraient être réalisés par des tiers au cours de la réalisation du projet tels que des laboratoires si requis.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin d'atteindre les objectifs du Plan corporatif de Montréal en développement durable et du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le remplacement des toiles et des portes respectera les critères LEED tels que l'utilisation de bois certifié FSC et les limites

permises d'émanation de COV.

De plus, les directives de gestion des déchets de construction et de peinture sans COV seront appliquées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le but de remplacer la toile à temps pour le début de la saison 2014, prévue le 12 mai 2014, le contrat doit être octroyé dans les plus brefs délais.

Les délais de fabrication et de livraison sont de 8 semaines.

Tout délai ou tout refus dans le processus d'approbation du présent dossier aura pour impact de reporter les travaux à la fin de la saison 2014 et augmente les risques de défaillances de la toile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information sera communiquée au comité de gestion de l'hôtel de ville. Sur ce comité siège un représentant de chaque occupant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée des travaux sera de 74 jours calendrier.

Octroi au CE : Février 2014

Démarrage : Février 2014

Fabrication et livraison : Mars à mai 2014

Installation : Mai 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune autorisation de lancement d'appel d'offres n'était requise puisqu'il ne s'agit pas d'un projet de développement et qu'il est prévu au PTI de la DSTI.

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public.

Les documents d'appel d'offres du projet incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude.

Le dossier respecte la politique de gestion contractuelle et les encadrements suivants :

- Encadrement « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats »;
- Encadrement « Confidentialité des estimations des contrats ».

Construction D.L.T. inc. n'est pas inscrit sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni sur le Registre des entreprises non admissibles (RENA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Direction du greffe (Lynn GAGNON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Direction du greffe (Gregory KUNZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LONGPRÉ
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-02-07



Dossier # : 1134383017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 912 942,85 \$ taxes incluses, un contrat pour la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire et d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs là où requis sur l'avenue de Belleville entre la rue Monselet et le boulevard Gouin et autoriser une dépense totale de 2 031 442,85 \$ taxes incluses. Appel d'offres 906 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé pour l'arrondissement de Montréal-Nord:

- que soit autorisée une dépense de 310 855,11 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans l'avenue de Belleville de la rue Monselet au boulevard Gouin à l'arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre d'un projet de reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et d'eau potable;
- d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

et que soit recommandée au conseil municipal :

- que soit autorisée une dépense de 1 720 587,74 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans l'avenue de Belleville, de la rue Monselet au boulevard Gouin dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 912 942,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 906;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense totale de 2 031 442,85\$ est assumée à environ 15,3% par l'arrondissement de Montréal-Nord et à environ 84,7% par la Ville centrale.

Signé par Serge GEOFFRION **Le** 2014-02-06 17:37

Signataire :

Serge GEOFFRION

Directeur d'arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134383017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 912 942,85 \$ taxes incluses, un contrat pour la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire et d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs là où requis sur l'avenue de Belleville entre la rue Monselet et le boulevard Gouin et autoriser une dépense totale de 2 031 442,85 \$ taxes incluses. Appel d'offres 906 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Localisation des travaux:

avenue de Belleville:

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a identifié des interventions sur une conduite d'eau secondaire de 100 mm de diamètre dans l'avenue de Belleville (installée en 1927) entre la rue Monselet et le boulevard Henri-Bourassa suite à des bris successifs. La dimension de la conduite n'est pas aux normes pour les débits ainsi que pour les pressions nécessaires aux usagers ainsi que pour la protection incendie nécessitant son remplacement. Un autre tronçon sur la même avenue entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Gouin (installée en 1956) a également été identifié par la DGSRE comme prioritaire également à cause de bris successifs. Cette section a été réhabilitée par l'arrondissement de Montréal-Nord en 1992 à l'aide d'un revêtement à la résine époxyde giclée. La réhabilitation de la conduite par chemisage n'est pas possible et nécessite son remplacement. (voir croquis en pièces jointes pour la localisation des travaux)

Des inspections télévisées ont également montrées des problèmes sur des conduites d'égout de 600 mm x 900 mm et de 450 mm nécessitant des interventions. Les vérifications hydrauliques ont montré la nécessité d'augmenter les diamètres de certaines conduites. (voir croquis en pièces jointes pour la localisation des travaux)

Le présent sommaire vise à accorder un contrat de réalisation de travaux de remplacement de conduites d'égout et d'eau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0224 - 22 février 2012 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent dans le remplacement d'une conduite d'eau secondaire de 150 mm par une conduite de 200 mm de diamètre sur l'avenue de Belleville entre la rue Monselet et le boulevard Gouin sur une longueur de 650 mètres. Quatre (4) sections de conduites d'égout de 600 mm x 900 mm et de 450 mm de diamètre sur une longueur de 205 mètres dans l'avenue de Belleville au sud et au nord du boulevard Henri-Bourassa sont également à remplacer. (voir croquis en pièces jointes pour localisation)

diamètre conduite existante (mm)	diamètre conduite proposée (mm)	longueur (m)
600 x 900	750	66
450	600	41
450	600	35
450	900	63

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 10% du montant des travaux taxes incluses, soit un montant de 173 903,90 \$ qui est inclus dans le montant de la soumission retenue.

Les dépenses incidentes sont des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage de chaussée, de plantation, des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public 906 s'est déroulé du 4 au 20 décembre 2013. Sur dix-huit (18) preneurs du cahier des charges, sept (7) ont déposé une soumission et onze (11) se sont désistés. Les soumissionnaires devaient inclure au moment du dépôt de leur soumission, une autorisation de conclure un contrat public délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) selon le décret 1049-2013 du 23 octobre 2013. Plusieurs entreprises qui se sont procurées le cahier de charges et qui n'ont pas déposé de soumission sont en attente de réponse de la part de l'AMF. Les sept (7) soumissions reçues ont été jugées conformes.

La durée de la validité des soumissions est d'une durée de 120 jours et se terminera le 19 avril 2014.

Le tableau normalisé des résultats de soumission résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

note : les montants sont avec taxes

Firmes soumissionnaires	Prix de base	travaux contingents	Total
DEMIX Construction, division de Holcim (Canada) inc.	1 739 038,95\$	173 903,90\$	1 912 942,85\$
Les Entreprises Michaudville inc.	1 877 399,55\$	187 793,95\$	2 065 139,50\$
Les Entrepreneurs Bucaro	2 012 886,87\$	201 288,69\$	2 214 175,56\$
Charex inc.	2 121 288,75\$	212 128,88\$	2 333 417,63\$
Construction S. Forget inc..	2 696 116,09\$	269 611,61\$	2 965 727,70\$
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	2 793 375,11\$	279 337,51\$	3 072 712,62\$
Les Entreprises Claude Chagnon inc.	2 906 416,46\$	290 641,65\$	3 197 058,11\$
Estimation du prix du contrat par arrondissement			1 995 811,30\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 537 310,57\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			32,64%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 284 115,26\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			67,13%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(82 868,45\$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>(la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(4,15%)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			152 196,65\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			7,96%

Le prix de base de deux soumissionnaires soit: Les Entreprises Michaudville inc. et Les Excavations Gilbert Théorêt inc. a été corrigé pour tenir compte d'une erreur sur la formule de soumission.

L'estimation des travaux a été effectuée par le bureau d'études techniques de l'arrondissement avec des soumissions comparables. L'écart entre la soumission la plus basse et l'estimation est de 82 868,45\$ soit (4,15%).

L'adjudicataire recommandé, Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., a reçu de l'Autorité des marchés financiers son autorisation le 28 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve avec les pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation du projet est de 2 031 442,85\$ taxes incluses et se répartit de la façon suivante :

Description	Travaux	Contingences (10%)	Coût du contrat (A)	Incidences (B)	Total (C) = (A) + (B)
Coût du projet	1 512 536,60\$	151 253,66\$	1 663 790,26\$	103 065,88\$	1 766 856,14\$
TPS 5%	75 626,83\$	7 562,68\$	83 189,51\$	5 153,29\$	88 342,80\$
TVQ 9,975%	150 875,53\$	15 087,55\$	165 963,08\$	10 280,83\$	176 243,91\$

Coût brut du projet	1 739 038,96\$	173 903,89\$	1 912 942,85\$	118 500,00\$	2 031 442,85\$
Ristourne 100% TPS	75 626,83\$	7 562,68\$	83 189,51\$	5 153,29\$	88 342,80\$
Ristourne 62,8% de TVQ	94 749,84\$	9 474,98\$	104 224,82\$	6 456,35\$	110 681,17\$
Coût net des travaux	1 568 662,29\$	156 866,23\$	1 725 528,52\$	106 890,36\$	1 832 418,88\$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA DGSRE

La dépense totale est assumée à environ 84,7% par le budget de la DGSRE.

La dépense de 1 720 587,74 \$ taxes incluses, soit un coût net de 1 552 018,78 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 552 018,78 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

Description	travaux chaussée	incidences chaussée	travaux trottoirs	incidences trottoirs	Total
montants avant taxes	128 368,57\$	0,00 \$	141 999,00\$	0,00 \$	270 367,57\$
TPS 5%	6 418,43\$		7 099,95\$		13 518,38\$
TVQ 9,975%	12 804,76\$		14 164,40\$		26 969,16\$
Coût brut du projet	147 591,76\$		163 263,35\$		310 855,11\$
Ristourne TPS	6 418,43\$		7 099,95\$		13 518,38\$
Ristourne 62,8% TVQ	8 041,39\$		8 895,24\$		16 936,63\$
Coût net du projet	133 131,94\$		147 268,16\$		280 400,10\$

La dépense totale est assumée à environ 15,3 % par le budget de l'arrondissement de Montréal-Nord et représente un coût total de 310 855,11\$ et un coût net de 280 400,11\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense sera financée tel que ci-dessous:

PROVENANCE :

RGCA13-10-0004

Règlement sur la réalisation de travaux de réfection de pavages et de trottoirs

6416.1613004.800650.01909.57201.000000.0000.103046.000000.98001.00000

Contrat : 310 855,11\$

Crédits : 280 400,10\$

IMPUTATION :

Sous-projet : 13-55716-400

Avenue Belleville – réfection de chaussée – contrat 906

6416.1613004.800650.03103.57201.000000.0000.151453.000000.17025.00000

Contrat : 147 591,76\$

Crédits : 133 131,94\$

Sous-projet : 13-55716-401

Avenue Belleville – réfection de trottoirs – contrat 906

6416.1613004.800650.03103.57201.000000.0000.151455.000000.17030.00000

Contrat : 163 263,35\$

Crédits : 147 268,16\$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat no 325 813

Le virement budgétaire requis est le suivant;

PROVENANCE : 2013

Sous-projet

14-55716-100 Réfections de rues locales 280 000\$

IMPUTATION :

Sous-projet

13-55716-400 Avenue Belleville – réfection de chaussée – contrat 906 133 000\$

13-55716-401 Avenue Belleville – réfection de trottoirs – contrat 906 147 000\$

Le montant de 280 000\$ sera retourné au budget 2014 du programme de réfection de rues locales dès que l'arrondissement de Montréal-Nord aura reçu la confirmation du report PTI 2013 par le virement suivant;

Provenance 2013

Sous-projet

14-55016-100 Report surplus PTI 2013 – Arrondissement 280 000\$

Imputation

14-55716-100 Réfections de rues locales 280 000\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement des conduites d'eau vise à diminuer le nombre de fuites sur les conduites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux. Le remplacement des conduites d'égout permet d'améliorer ou de rétablir la capacité hydraulique du réseau d'égout ainsi que de diminuer les infiltrations d'eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et

des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 19 avril 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission.

Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:

Octroi du contrat : 24 mars 2014, suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : mai 2014

Fin des travaux : août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats
- Confidentialité des estimations des contrats

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Demix Construction division de Holcim canada inc.

26, rue Saulnier

Laval (Québec) H7M 1S8

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs et Greffe (Marie Marthe PAPINEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Certificat du trésorier (note) :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs et Greffe (Francine TAILLEFER)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

René PELLETIER
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Alain LEGAULT
Directeur

Le : 2014-01-14



Dossier # : 1145879001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Divex Marine inc., pour l'enlèvement de quatre batardeaux temporaires à l'aide de plongeurs à l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 61 813,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 2013-33 - un seul soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire, Divex Marine inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'enlèvement de quatre batardeaux temporaires à l'aide de plongeurs à l'usine de production d'eau potable Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 61 813,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 2013-33 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-02-20 12:20

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1145879001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Divex Marine inc., pour l'enlèvement de quatre batardeaux temporaires à l'aide de plongeurs à l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 61 813,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 2013-33 - un seul soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de production d'eau potable Atwater s'est dotée de nouveaux procédés de désinfection à l'hypochlorite de sodium et de rayonnement ultraviolet, dans le cadre du programme de mise aux normes des usines. Afin de mettre en fonction ces nouveaux procédés de traitement, le cheminement de l'eau à l'intérieur de l'usine doit être modifié pour la diriger vers ces nouveaux procédés. Pour ce faire, des murs ont été percés dans l'actuelle chambre d'injection de chlore.

Pour effectuer ces travaux de percement de murs, sans affecter la qualité et la quantité de l'eau produite, des batardeaux temporaires ont été installés. Maintenant que les murs sont percés, la prochaine étape en vue de mettre en fonction ces nouveaux procédés, est l'enlèvement de ces batardeaux (murs) temporaires à l'aide de plongeurs professionnels. Des mesures de surveillance pour l'entrée de plongeurs et leurs matériels ont été incluses au devis afin d'éviter tout impact sur la qualité et la quantité de l'eau produite à l'usine Atwater.

La sollicitation des entrepreneurs en travaux sous-marins s'est effectuée, par appel d'offres sur invitation, auprès de trois (3) fournisseurs de services en travaux sous-marins possédant l'expérience requise pour effectuer des travaux en eau potable et disposant d'équipements dédiés uniquement à l'eau potable. L'appel d'offres a été lancé le 9 janvier 2014. Les trois (3) entrepreneurs ont reçu les documents de soumission par courriel après que nous ayons préalablement vérifié leur intention de déposer un prix pour ce genre de travaux par téléphone. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 janvier 2014.

La soumission déposée est valide pour une durée de 90 jours ouvrables suivant la date fixée

pour l'ouverture des soumissions.

Un (1) addenda sous forme de question/réponse a été émis le 24 janvier 2014 pendant l'appel d'offres. Le soumissionnaire a retourné une copie de l'addenda paraphée avec sa soumission.

Ce dossier relève de la responsabilité du comité exécutif, car nous avons reçu une seule offre au montant de 61 813,44 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Simon DEP2724 - 23 décembre 2013 - Octroyer un contrat à Roland Grenier Construction Ltée pour le percement d'un mur de béton à la sortie du canal UV Sud à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense de 70 444,63 \$, taxes incluses.

Simon DEP2404 - 1 novembre 2013 - Octroyer un contrat à Divex Marine inc. pour l'installation d'un batardeau en bois avec plongeur - Dépense de 49 915,13 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Divex Marine inc., pour l'enlèvement de quatre batardeaux temporaires à l'aide de plongeurs à l'usine de production d'eau potable Atwater.

Les travaux s'effectuent en eau potable et en espace clos, ceux-ci consistent principalement à :

- L'enlèvement des sections de quatre batardeaux de types différents avec des plongeurs professionnels;
- La mise en place de mesures et matériaux pour conserver la qualité de l'eau potable;
- La désinfection de l'espace entre les batardeaux D et D' avant le retrait des sections du batardeau temporaire.

Puisque les travaux de plongée doivent se conjuguer avec l'opération normale de l'usine, il est possible de demander aux plongeurs d'évacuer la zone des travaux à tout moment afin d'augmenter la production de l'usine afin de pallier à une demande en eau accrue. Le pourcentage de contingences requis pour ces travaux est de 15 % afin de pouvoir mobiliser l'entrepreneur une journée supplémentaire pour reprendre la journée écourtée, si requise. Ce pourcentage est basé sur un jour de mobilisation supplémentaire sur sept jours de travail prévus au contrat.

Selon l'estimation effectuée à l'interne de la Ville par notre équipe d'ingénierie d'usine, le montant total des travaux étant inférieur à 100 000 \$, nous avons donc procédé à un appel d'offres sur invitation. Trois entrepreneurs en travaux sous-marins ont été invités soit : Divex Marine Inc., SPG Acro et MVC Océan.

JUSTIFICATION

Un seul soumissionnaire sur les trois invités a déposé une soumission. Voir le rapport d'ouverture des soumissions en pièces jointes.

Des trois entrepreneurs en travaux sous-marins invités, seul Divex Marine Inc. a soumis un prix pour effectuer les travaux d'enlèvement des batardeaux temporaires. Nous avons contacté les autres entrepreneurs afin d'obtenir la raison pour laquelle aucun prix n'a été soumis. SPG Acro nous a affirmé, qu'en raison de l'obtention d'un important contrat à leur entreprise, il n'aura pas de plongeurs disponibles aux dates prévues de nos travaux. MVC Océan, quant à lui, nous mentionne que leurs équipements dédiés pour l'eau potable ont finalement été utilisés dans un autre milieu et que sa soumission devra alors comprendre

l'achat d'équipement neuf et affecterait son prix qui ne serait pas compétitif.

Suite à l'analyse de la soumission de l'entrepreneur, la soumission déposée est conforme.

Puisque Divex Marine Inc. est soumissionnaire unique, une négociation du prix soumis avec le président de l'entreprise a été effectuée. Celui-ci, nous informe qu'il ne peut abaisser son prix plus bas que le prix soumis puisque la soumission a été déposée en janvier. Selon lui, à cette période de l'année, les entrepreneurs en travaux sous-marins sont peu sollicités et que, pour battre la concurrence, il a soumis le prix le plus bas possible.

Nous recommandons d'accorder le contrat à Divex Marine Inc, le seul soumissionnaire conforme à la suite de l'abstention du dépôt d'une soumission par les autres entreprises invitées :

Soumissionnaires conformes	Prix de base (Taxes incluses)	Contingence (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Divex Marine inc.	46 750,00\$	8 062,63 \$	61 813,44 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	50 442,41 \$	7 566,36 \$	58 008,77 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			3 804,67 \$
Écart entre l'adjudicataire conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			6,6 %

Les validations requises voulant que l'adjudicataire recommandé ne fasse pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la régie du bâtiment du Québec et ne soit pas inscrit au registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics ont été faites.

Une attestation délivrée par Revenu Québec le 13 janvier 2014 fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). En date d'aujourd'hui, Divex Marine inc. ne figure pas sur la liste des entreprises ayant obtenu une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 61 813,44 \$, taxes incluses, pour des travaux d'enlèvement de batardeaux temporaires à l'usine de production d'eau potable Atwater. La dépense de 61 813,44 \$, taxes incluses, soit un coût net de 55 757,47 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 27 878,74 \$ dans le cadre du programme de la FCIS (Fonds Canadien des Infrastructures Stratégiques). La portion non subventionnée sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération, ce qui ne laisse aucun impact à la charge des contribuables.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	56
Subvention	28

Réserve de l'eau de l'agglomération	28
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources

Le projet de mise à niveau des usines vise à assurer la pérennité des installations de production de l'eau potable pour l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus du présent dossier, la mise en eau du nouveau bâtiment UV se verrait retardée. Par le fait même, tous les travaux requis pour la mise en route des nouveaux procédés de chloration à l'hypochlorite de sodium et de rayonnement ultraviolet requis afin de se conformer au Règlement sur la qualité de l'eau potable à l'usine Atwater seraient aussi retardés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : mars 2014

Début des travaux : mars 2014

Désinfection : avril 2014

Mise en eau et essais : mai 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Directive: Contingences, incidences et déboursés dans les contrats (C-OG-DG-D-12-010);
- Directive: Confidentialité des estimations des contrats (C-OG-DG-D-12-005).

Les clauses relatives à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* ont été incluses au document d'appel d'offres.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François BOUCHARD
Ingénieur en structure

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-02-13

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable



Dossier # : 1136606001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 81 632, 25 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du Consortium Cardin Ramirez Julien & Aedifica, SNC-Lavalin, Dupras-Ledoux / Approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec ce Consortium (CM09 0509, 2009-06-19), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 485 096,74 \$ à 4 566 728,99 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 71 000,00 \$ en provenance du PTI 2014 du projet de la Grande place d'Espace pour la vie vers le projet de construction du nouveau Planétarium Rio Tinto Alcan afin de financer cette dépense.

Il est recommandé :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 81 632,25 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du Consortium Cardin Ramirez Julien & Aedifica, SNC-Lavalin, Dupras-Ledoux;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et le Consortium Cardin Ramirez Julien & Aedifica, SNC-Lavalin, Dupras-Ledoux (CM09 0509), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 485 096,74 \$ à 4 566 728,99 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2014-02-21 15:26

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1136606001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 81 632, 25 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du Consortium Cardin Ramirez Julien & Aedifica, SNC-Lavalin, Dupras-Ledoux / Approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec ce Consortium (CM09 0509, 2009-06-19), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 485 096,74 \$ à 4 566 728,99 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 71 000,00 \$ en provenance du PTI 2014 du projet de la Grande place d'Espace pour la vie vers le projet de construction du nouveau Planétarium Rio Tinto Alcan afin de financer cette dépense.

CONTENU

CONTEXTE

Le Planétarium Rio Tinto Alcan, un espace pour la vie

D'ici le 375^e anniversaire de Montréal, en 2017, Espace pour la vie s'est engagé à réaliser un ambitieux plan d'investissements de 189,3 M\$, un "plan d'affaires, plan de vie" qui permettra de positionner Montréal comme porte-étendard d'un vaste mouvement planétaire en faveur de la biodiversité; un vaste mouvement visant à inventer de nouvelles façons de vivre, rapprochant l'humain de la nature.

Déployés au cœur d'institutions prestigieuses, véritables joyaux du patrimoine montréalais, ces investissements permettront également d'accroître significativement la fréquentation et les revenus autonomes d'Espace pour la vie. 2,4 millions de visiteurs sont attendus chaque année dès 2017, soit une hausse de plus de 40% par rapport à 2009, année de lancement du "plan d'affaires, plan de vie".Après le Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal au Jardin botanique, ouvert en mars 2011, le Planétarium Rio Tinto Alcan, inauguré le 6 avril 2013, est le deuxième projet phare d'Espace pour la vie à voir le jour dans le cadre de son "plan d'affaires, plan de vie".

Dans tous ses projets, Espace pour la vie cherche à offrir des expériences fortes, émotives et distinctives, qui ravivent nos liens avec la nature. Le Planétarium Rio Tinto Alcan s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Avec une approche unique au monde, il propose aux visiteurs une expérience vertigineuse. En combinant l'art, la science et l'émotion, il repousse les frontières en créant de nouvelles façons d'entrer en contact avec l'Univers. Construit selon les plus hautes normes environnementales (il vise une certification LEED Platine), le Planétarium Rio Tinto Alcan se distingue par une identité architecturale forte et audacieuse. Tels deux télescopes tournés vers le ciel, deux théâtres proposent une expérience complémentaire du ciel. La visite débute par le théâtre du Chaos où le spectacle immersif Continuum, conçu par les artistes

montréalais de renommée internationale Michel Lemieux et Victor Pilon, plonge les visiteurs au cœur d'une fable cosmique sur des extraits musicaux de Philip Glass. Puis, dans le théâtre de la Voie lactée, un animateur scientifique guide le visiteur De la Terre aux étoiles, tel un explorateur du cosmos à bord d'un vaisseau spatial. Une « visite guidée de l'Univers » qui variera au gré des saisons et des actualités astronomiques.

L'ouverture du Planétarium Rio Tinto Alcan a suscité un enthousiasme unanime des médias, des visiteurs et des pairs, qui ne se dément pas. Les fréquentations escomptées sont au rendez-vous (plus de 250 000 visiteurs sont déjà venus au Planétarium Rio Tinto Alcan depuis son ouverture officielle).

Le contrat accordé au Consortium de professionnels

En juin 2009, le conseil municipal octroyait un contrat de services professionnels au consortium chapeauté par la firme Cardin Ramirez Julien & Aedifica, lauréate d'un concours d'architecture international, pour la confection des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction du Planétarium Rio Tinto Alcan. La convention de services professionnels avec le consortium incluait deux types de services:

- Les services de base, soit architecture, structure et génie civil, services électromécaniques
- Les services supplémentaires via le consortium, qui sont constitués de services qui ne font pas partie des services de base, mais qui permettent à la firme de professionnels d'accomplir le mandat adéquatement en retenant l'expertise de spécialistes (voir article 4.2 de la convention initiale). Les principaux services supplémentaires qui ont été requis dans le cadre du mandat concernent la scénographie et le multi média, l'architecture du paysage, les normes spécifiques au site, l'accessibilité universelle, les services alimentaires, la mise en service améliorée et le crédit durabilité (liés à l'accréditation LEED platine).

Une première majoration des honoraires de 1 098 846,74 \$, taxes incluses, a été autorisée par le Conseil municipal du 21 juin 2011 (no 1110348003) pour ajuster les honoraires du consortium formé par les firmes Cardin Ramirez Julien & Aedifica, SNC-Lavalin inc. et Dupras-Ledoux inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux du Planétarium Rio Tinto Alcan, afin que les honoraires versés soient le reflet des coûts réels des travaux. Les honoraires professionnels révisés ont été calculés selon les dispositions décrites à l'addenda no1 de la convention de services professionnels.

En juin 2013 (no 1136336001), le Conseil municipal autorisait une dépense additionnelle de 569 625 \$, taxes incluses, pour des contingences dans le cadre du contrat accordé à Groupe Décarel inc. (CM11 0477) pour la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 524 000 \$ à 36 093 625 \$, taxes incluses. Tel que stipulé dans ce sommaire, l'augmentation du contrat du Groupe Décarel générera de facto une augmentation des honoraires du consortium de professionnels, puisque plusieurs changements et corrections effectués ont accru leur charge de travail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0509 (2009-06-19) : approbation par le conseil municipal du projet de convention par lequel les firmes Consortium Cardin Ramirez Julien + Aedifica, SNC-LAVALIN inc. et Dupras Ledoux inc., équipe finaliste recommandée par le jury du concours d'architecture, ayant obtenu le plus haut pointage ex aequo avec une autre firme et qui a été désignée lauréate par un vote prépondérant du président du jury conformément au règlement du concours en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la confection des plans et devis et pour la surveillance

des travaux de construction du nouveau Planétarium de Montréal, pour une somme maximale de 3 386 250 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 08-10895 (n° 1090186002);

CE11 0849 (2011-06-08) ; CM11 0492 (2011-06-21) : Autoriser une dépense additionnelle de 1 098 846,74 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du Consortium Cardin Ramirez Julien Aedifica, SNC-Lavalin, Dupras-Ledoux / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec ce Consortium (CM09 0509, 2009-06-19), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 386 250,00 \$ à 4 485 096,74 \$, taxes incluses (no 1110348003);

CE13 0864 (2013-06-12); CM13 0583 (2013-06-17) : Autoriser une dépense additionnelle de 569 625 \$, taxes incluses, pour des contingences dans le cadre du contrat accordé à Groupe Décarel inc. (CM11 0477) pour la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 524 000 \$ à 36 093 625 \$, taxes incluses (no 1136336001).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à ajuster les honoraires professionnels du consortium formé par les firmes Cardin Ramirez Julien & Aedifica, SNC-Lavalin inc. et Dupras-Ledoux inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux du Planétarium Rio Tinto Alcan. Suite à la réalisation des travaux de construction et à la réalisation des travaux additionnels pendant la période de rodage (de l'ouverture, en avril 2013 à octobre 2013), une entente forfaitaire a été conclue avec le consortium pour les services supplémentaires requis, incluant, notamment, la surveillance liée aux travaux additionnels, la surveillance en continu de la toiture et le mandat supplémentaire de signalisation. Ces honoraires professionnels totalisent 81 632, 25 \$, taxes incluses. Cette majoration fera ainsi passer le contrat final à 4 566 728,99 \$ (taxes incluses), soit une hausse de 1,82 % depuis la majoration autorisée en juin 2011. Cette majoration fait suite à celle qui a été accordée au Groupe Décarel, CE13 0864 (2013-06-12); CM13 0583 (2013-06-17), alors qu'une majoration de 1,7 % avait été acceptée par les instances décisionnelles. Il était stipulé, dans ce sommaire que l'augmentation du contrat du Groupe Décarel générerait de facto une augmentation des honoraires du consortium de professionnels, puisque les changements de programme, l'évolution du design et autres directives admissibles ont accru leur charge de travail.

JUSTIFICATION

Tel que le prévoit l'article 5.1.3 de la convention initiale entre la Ville de Montréal et le Consortium, un montant forfaitaire de 81 632,25 \$, taxes incluses, a été convenue entre les parties.

Ce montant inclue les services additionnels suivants n'ayant pas été prévus initialement :

- la signalisation (comportant trois volets: signalisation extérieure, signalisation fonctionnelle intérieure, signalisation du stationnement intérieur)
- la surveillance en continu de la toiture pour obtention de la garantie de l'association des maîtres couvreurs du Québec (AMCQ).
- la majoration des honoraires professionnels due à l'augmentation du budget des contingences consentis au contrat de Décarel préalablement et pour la contribution des professionnels pour la correction des déficiences observées lors de la période de rodage. Précisons à cet effet que le Planétarium a ouvert en avril 2013 et qu'une période de rodage en situation réelle d'opération était nécessaire afin de réaliser des essais (coupures du courant, test des équipements, etc.), procéder aux ajustements requis et corriger les déficiences. Cette période de rodage, d'avril à octobre 2013, a mis a contribution les professionnels.

Les honoraires professionnels révisés ont été calculés selon les dispositions décrites à l'addenda n°2 de la convention de services professionnels (voir document juridique joint). Le montant forfaitaire supplémentaire consentis sera pris à même le budget prévu et n'affectera pas le budget global de 48 M\$ prévu pour le Planétarium Rio Tinto Alcan, puisque les contingences de projet avaient été prévues au sein de ce budget pour pallier à une telle situation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Honoraires professionnels Consortium	Contrat initial 2009	Majoration 2011	Addenda no 1 à la convention initiale 2011	Majoration 2013	Addenda no 2 à la convention initiale 2013
Services de base	2 600 000 \$	98 637,37 \$	2 698 637,37 \$		2 698 637,37 \$
Contingences	0 \$	225 694,58 \$	225 694,58 \$	71 000, 00 \$	296 694,58 \$
Services supplémentaires	400 000 \$	640 203,26 \$	1 040 203,26 \$		1 040 203,26 \$
Total (avant taxes)	3 000 000 \$	964 535,21 \$	3 964 535,21 \$	71 000, 00 \$	4 035 535,21 \$
Taxes applicables	TPS 5 %, TVQ, 7,5 %	TPS 5 %, TVQ, 8,5 %		TPS 5 %, TVQ, 9,5 %	
Total (taxes incluses)	3 386 250 \$	1 098 846, 74 \$	4 485 096,74 \$	81 632, 25 \$	4 566 728, 99 \$

Le montant net à appliquer au règlement d'emprunt 7712004, en sus du contrat initial accordé, est de 71 000 \$ (avant taxes), soit une hausse de 2,37 % par rapport au contrat initial (avant taxes).

Comme mentionné dans le dossier décisionnel 1136606001 autorisant l'augmentation du contrat de construction du Groupe Décarel inc., "une augmentation du contrat du consortium Cardin Ramirez Julien + Aedifica (les architectes du projet) est à prévoir. Cette demande d'augmentation, dont le montant est en cours d'évaluation, sera présentée dans un dossier décisionnel subséquent. Ce montant sera également couvert par l'enveloppe réservée pour les imprévus (contingences de projet) au budget global de 48,0 M\$." Plusieurs des changements et corrections effectués ont accru leur charge de travail. Cette augmentation n'affectera pas le budget global de projet du Planétarium Rio Tinto Alcan puisque cette dépense sera inclus dans le budget global autorisé de 48 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En participant à la mission d'Espace pour la vie et en visant la certification LEED Platine, le Planétarium Rio Tinto Alcan contribue à toutes les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, incluant son volet social:

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels;
- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerce et institutions;
- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux de vie et des espaces verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Finaliser le projet de construction du Planétarium Rio Tinto Alcan et d'obtenir une quittance finale de la part de tous les membres du Consortium. Rappelons que ce projet de construction d'envergure a été réalisé dans les délais et en respectant l'enveloppe budgétaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est envisagée pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du CM : mars 2014. Signature de l'addenda no 2
Paiement des honoraires mettant fin au projet de réalisation du Planétarium Rio Tinto Alcan

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (Laura VALCOURT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie JODOIN
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Pierre LACOMBE
Chef du planétarium

Le : 2013-12-11

CE : 20.008

2014/03/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146676001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Acertys inc. pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 266 569,54\$, taxes incluses - Appel d'offres public (13-13242) - Un seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Acertys inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de **266 569,54 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **no 13-13242** et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2014-02-14 09:28

Signataire : Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION **Dossier # :1146676001**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Acertys inc. pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 266 569,54\$, taxes incluses - Appel d'offres public (13-13242) - Un seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine Ouest ont atteint leur durée de vie utile. Des travaux importants sont requis afin de remplacer et de réhabiliter ces conduites, nécessitant également des interventions sur les réseaux d'utilité publiques. Le 3 septembre 2013, le Comité de monitoring des projets d'envergure a mandaté la Direction des transports afin qu'elle amorce les études de faisabilité de la phase 1 du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, c'est à dire le tronçon situé entre les rues Mansfield et de Bleury.

La Ville souhaite profiter de ces travaux importants pour offrir aux Montréalais un nouvel aménagement de la rue. Dans l'esprit du Cadre de gouvernance des projets et programmes de gestion des actifs municipaux (Cadre de gouvernance), la Ville a développé, à l'automne 2013 avec l'aide d'une firme spécialisée les grandes lignes d'une démarche d'interaction avec le public. Cette dernière permettra d'associer les commerçants, les usagers de la rue, les riverains et l'ensemble des Montréalais à la définition d'une vision à partir de laquelle sera élaborée le concept d'aménagement de la rue Sainte-Catherine, de la rue de Bleury à Atwater. Cet exercice permettra de prendre en compte la réalité économique et historique de la rue et sa valeur emblématique. La démarche d'interaction se poursuivra également pendant la construction du projet afin d'assurer des échanges continus avec le public.

Les objectifs de la démarche d'interaction avec le public sont :

- Associer les parties prenantes à la définition du projet;
- Favoriser l'adhésion des parties prenantes au projet;
- Définir des outils pour réduire les impacts des travaux de construction;
- Définir des outils pour favoriser la relance de l'artère après les travaux.

Le 11 décembre 2013, le Comité exécutif a autorisé le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'un consultant qui accompagnera la Ville dans cette démarche d'interaction. Le lancement de l'appel d'offres public a eu lieu le 18 décembre 2013. L'avis d'appel d'offres a été publié dans le quotidien "La Presse" et les documents d'appel d'offres ont été publiés dans "SEAO". Un addenda a été publié durant le processus d'appel d'offres, le 7 janvier 2014, afin d'inclure le concept de "ville intelligente" dans la démarche. Conformément aux lois et encadrements de la Ville en vigueur, un comité de sélection a été formé. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 janvier 2014 et le comité de sélection, le 28 janvier 2014.

Au terme du processus d'évaluation, ACERTYS INC., seul soumissionnaire, a été retenu. La soumission est valide pour une période de 180 jours.

Les tableaux suivants présentent les dates clés du projet :

Étapes terminées	Coût	Date de début	Date de fin
Développement d'une stratégie d'interaction avec le public. Mandat octroyé à la firme Acertys inc. BC no 881005, approuvé le 31 juillet 2013.	21 500\$ avant taxes	Août 2013	Novembre 2013
Étapes faisant l'objet du présent dossier	Coût	Date de début	Date de fin
Octroi d'un contrat de services professionnels pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public.	266 569,54\$	Mars 2013	Décembre 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1799 (1136086004) - 11 décembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels en planification participative des projets et en concertation dans le cadre du projet Sainte-Catherine Ouest, et approuver les critères de sélection et leur pondération.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à octroyer un contrat de services professionnels pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest.

Le mandat se déroulera selon les étapes suivantes :

1. Planification détaillée de la démarche.
2. Planification participative : Cette étape permettra d'échanger avec les différentes parties prenantes afin d'identifier les besoins des usagers de la rue Sainte-Catherine, les enjeux du projet, les grandes orientations d'aménagement et la vision.
3. Concertation : La concertation se déroulera pendant la réalisation de la phase 1 - lot 1 du projet et permettra un échange continu entre la Ville et les usagers de la rue afin de limiter les impacts négatifs du projet.

Des activités de concertation auront aussi lieu pendant les phases de construction subséquentes du projet, mais elles ne sont pas incluses dans le mandat qui fait l'objet de ce contrat.

Dépenses et services complémentaires

Le bordereau de soumission prévoit un montant de 25 000\$, avant taxes, pour des dépenses et services complémentaires. Ce montant représente 10,8 % du coût du contrat.

Mode de rémunération

La formule de prix applicable pour le présent contrat est celle du taux horaire. Le taux horaire comprend tous les coûts nécessaires à l'exécution des services, incluant, sans s'y limiter, l'impression des rapports, les déplacements et les frais de stationnement mais avec l'exception des frais de communication en support à la communication.

JUSTIFICATION

L'octroi de ce contrat permettra de réaliser la démarche d'interaction avec le public du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest. Cette démarche est essentielle afin d'associer les commerçants, les usagers de la rue, les riverains et les Montréalais à la définition de ce projet qui touchent l'une des rues les plus emblématiques au Canada. La Ville s'adjoint les services d'un consultant externe pour l'accompagner dans la démarche d'interaction avec le public car l'expérience des dernières années démontre que la participation d'un tiers démontre l'objectivité du processus et favorise, de ce fait, l'acceptabilité sociale du projet.

Douze firmes (12) étaient preneur du cahier des charges et une (1) seule a déposé une soumission, soit 8%.

Une validation auprès du marché a été effectuée avant le lancement de l'appel d'offres. Cette validation a permis de constater qu'un nombre suffisant de firmes répondaient aux exigences de l'appel d'offres, ce qui permettait une saine compétition.

Le contrat à octroyer vise des services professionnels à la suite d'un système d'évaluation à deux (2) enveloppes.

Les résultats de l'ouverture de soumission sont résumés dans le tableau ci-après (montants taxes incluses) :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (déboursés)	Total
Acertys	83,5	5,01	266 569,54 \$	0 \$	266 569,54 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			300 000,00 \$	0 \$	300 000,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation)</i>					- 33 430,46 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					11%

La différence entre l'estimation originale et la soumission est due au fait que le soumissionnaire a proposé des taux horaires plus bas que ceux qui avaient être prévus dans l'estimation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La source de financement pour 2014 est le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 millions de dollars pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025. Pour les

années 2015 et 2016, il est demandé d'autoriser un virement de crédit de 173 653,59\$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement).

Le montant total de la dépense est de 266 569,54\$ (taxes incluses).

À titre indicatif, on estime que la dépense sera répartie sur trois ans, comme suit:

2014: 92 915,95 \$ (34%)

2015: 86 826,80 \$ (33%)

2016: 86 826,80 \$ (33%)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La participation citoyenne par des processus de planification participative et de concertation contribue à la conception d'un projet qui répond mieux aux besoins des usagers et qui est mieux accepté socialement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'octroi de ce contrat aurait un impact négatif majeur sur la capacité de la Ville à compléter les études de faisabilité selon la planification initiale. Cela retarderait les travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest de façon importante, incluant les travaux de remplacement et de réhabilitation des conduites souterraines, et affecterait la capacité de la Ville à livrer une partie du projet pour les fêtes du 375e anniversaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec la Direction des communications, il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le tableau suivant présente les dates clés du projet :

	Date de début
Lancement de la démarche d'interaction avec le public	Printemps 2014
Présentation publique du plan d'aménagement	Automne 2014
Conception des plans et devis et processus d'octroi du contrat de construction	2015
Construction	2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les processus d'appel d'offres et de sélection de l'adjudicataire est conforme aux politiques d'approvisionnement et les règlements et lois en vigueur, notamment à la *Politique de gestion contractuelle* et la *Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal*.

Les clauses en prévention de la collusion et de fraude ont été incluses dans les documents d'appel d'offres.

Ce dossier respecte également les encadrements suivants:

- transmission des demandes de publication des appels d'offres dans les journaux;
- gestion des contingences, incidences et déboursés dans les contrats;
- confidentialité des estimations des contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Oana BAICESCU-PETIT)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Robert NORMANDEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Benoit CHAGNON PHILOGONE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christianne RAIL
Charge(e)projet-grand projet

ENDOSSÉ PAR

Anne BOIVIN
CHEF DE DIVISION

Le : 2014-01-31

**Dossier # : 1134123007**

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Livraison grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Experts GéoConseils inc. pour des services professionnels de gestion de la santé et sécurité au travail pour les travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen (lot 8C), pour une somme maximale de 264 902,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13080 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Experts GéoConseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels de gestion de la santé et sécurité au travail pour les travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen (lot 8C), pour une somme maximale de 264 902,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13080 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2014-02-18 13:03

Signataire : Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme et du développement économique
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1134123007

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Livraison grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Experts GéoConseils inc. pour des services professionnels de gestion de la santé et sécurité au travail pour les travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen (lot 8C), pour une somme maximale de 264 902,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13080 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La construction du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) au site Glen nécessite un investissement de plus de 1,343 milliard de dollars du gouvernement du Québec. La réalisation du projet sur le territoire de la Ville de Montréal implique d'importants travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public dont la Ville a la responsabilité. Ces travaux municipaux ont entre autres pour but d'améliorer l'accessibilité générale au CUSM, de rehausser la qualité de l'aménagement du domaine public et d'améliorer les infrastructures d'aqueduc et d'égout.

Les travaux municipaux requièrent une planification et une coordination rigoureuses entre les divers intervenants pour assurer le respect des échéanciers et du budget. À ce titre, une convention a été signée en 2007, entre la Ville de Montréal et le CUSM, quant au partage des coûts et des responsabilités en regard de ces travaux. La contribution de la Ville est estimée à 32 millions de dollars pour un total de travaux municipaux de l'ordre de 62 millions de dollars.

La réalisation des plans pour les travaux municipaux s'est amorcée au début de l'année 2008. Durant cette période, la décision fut prise de créer différents lots afin d'accélérer la réalisation des travaux, tout en permettant à un plus grand nombre de soumissionnaires de déposer des prix. La nature de ces lots et l'avancement du projet sont résumés dans les tableaux suivants :

Étapes déjà autorisées

Étapes terminées :	Coût	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> Raccordement de l'avenue Crowley au chemin Upper-Lachine 	1 245 733,24 \$	Juin 2009	Juin 2010
<ul style="list-style-type: none"> Lot 1 : Forage d'une conduite de 2 400 mm de diamètre sous 	1 639 903,26 \$	Octobre 2010	Septembre 2011

les voies ferrées du Canadien Pacifique (CP)			
<ul style="list-style-type: none"> Lot 2 : Travaux d'infrastructures dans la partie est du boulevard Décarie, soit la construction d'un nouveau collecteur combiné de 3 600 mm de diamètre ainsi que la construction d'une chambre de régulation coulée sur place 	4 858 230,87 \$	Décembre 2010	Septembre 2011
<ul style="list-style-type: none"> Lot 3 : Construction d'une structure de chute et réaménagement de surface à l'intersection de la rue Saint-Jacques et du boulevard Décarie 	2 234 664,47 \$	Février 2011	Septembre 2011
<ul style="list-style-type: none"> Lot 4 : Signalisation globale pour les lots 1, 2 et 3 	254 801,77 \$	Octobre 2010	Juillet 2011
<ul style="list-style-type: none"> Lot 5A : Installation de conduites d'aqueduc et d'égout dans la partie ouest du boulevard Décarie 	2 052 098,11 \$	Avril 2012	Juillet 2012
<ul style="list-style-type: none"> Lot 8 : Gestion de la santé et sécurité au travail pour les lots 1, 2, 3 et 4 	168 142,80 \$	Octobre 2010	Juillet 2011
<ul style="list-style-type: none"> Lot A : Construction d'un remblai pour la déviation temporaire des voies ferrées du CP en vue de la reconstruction du pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie 	2 347 148,41 \$	Juin 2011	Décembre 2011
<ul style="list-style-type: none"> Lot B : Préachat des structures d'acier du nouveau pont ferroviaire du CP surplombant le boulevard Décarie 	1 995 778,95 \$	Mars 2012	Novembre 2012
<ul style="list-style-type: none"> Lots C et 5B : Reconstruction du pont ferroviaire du CP surplombant le boulevard Décarie (infrastructures souterraines, pieux, soutènement, démolition et fondations du pont) 	12 996 905,46 \$	Juin 2012	Novembre 2013

Étapes en cours de réalisation :	Coût	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> Lot 4B : Signalisation globale pour les lots 1, 2, 3, 5, 6, A et C 	414 998,61 \$	Juillet 2011	Juin 2015
<ul style="list-style-type: none"> Lot 8B : Gestion de la santé et sécurité au travail pour les lots 1, 2, 3, 4, 4B, 5, 6, A et C 	418 059,18 \$	Juin 2011	Avril 2014

Étapes à venir :	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> Lot 6A : Aménagement du domaine public du boulevard Décarie entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, fourniture et installation du mobilier urbain et construction des ouvrages en sous-œuvre du jardin de pluie 	Mai 2014	Septembre 2014
<ul style="list-style-type: none"> Lot 6B : Aménagement et plantations du jardin de pluie 	Septembre 2014	Octobre 2014
<ul style="list-style-type: none"> Lot 6C : Fourniture et installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation du boulevard Décarie 	Juin 2014	Octobre 2014
<ul style="list-style-type: none"> Lot 6D : Aménagement du domaine public du boulevard Décarie entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve 	Avril 2014	Juin 2014

Étape à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> Lot 8C : Gestion de la santé et sécurité au travail pour les lots 6 et 7 	Avril 2014	Juin 2015

Étapes à venir

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> Lot D : Confection des métaux ouvrés (garde-corps) 	Août 2014	Novembre 2014

<ul style="list-style-type: none"> • Lot 7A : Installation de conduites d'aqueduc et d'égout et aménagement du domaine public du boulevard De Maisonneuve entre la rue Addington et l'avenue Northcliffe 	Septembre 2014	Décembre 2014
<ul style="list-style-type: none"> • Lot 7B : Aménagement de l'espace public Upper-Lachine 	Mai 2015	Juin 2015
<ul style="list-style-type: none"> • Lot 7D : Fourniture et installation de l'éclairage de rue, de l'éclairage architectural et des feux de circulation du boulevard De Maisonneuve 	Octobre 2014	Juin 2015

Comme il y a plusieurs zones de chantier et entrepreneurs et que différents contrats sont réalisés de façon contiguë, la Ville agit à titre de maître d'oeuvre des travaux. Elle a donc la responsabilité de coordonner et d'exécuter l'ensemble des travaux sur le chantier de construction, incluant la gestion de la santé et sécurité au travail. En outre, la Ville ne possède pas l'expertise nécessaire pour obtenir en régie les services d'agents de santé et sécurité chargés d'assurer la conformité des tâches de santé et sécurité au travail sur des chantiers de construction.

Le présent lot de travail (lot 8C), qui s'inscrit dans la continuité des lots 8 (CE10 1603) et 8B (CE11 0832), est donc requis pour la durée des travaux de construction des lots 6 et 7, ayant trait respectivement à l'aménagement du domaine public du boulevard Décarie et au réaménagement du carrefour Décarie, De Maisonneuve et à l'aménagement de l'espace public Upper-Lachine.

L'appel d'offres public a été lancé le 23 octobre 2013. Il a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le journal *La Presse*. Les offres de service ont été ouvertes le 11 novembre 2013. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours.

Un addenda a été émis le 28 octobre 2013. L'addenda comprenait une série de réponses fournies par la Ville à des questions de nature technique posées par un des preneurs du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0025 - 15 janvier 2014 - Octroi d'un contrat à Gaz Métro pour la reconstruction de sa conduite principale de gaz sous le pont ferroviaire du boulevard Décarie, entre le boulevard De Maisonneuve et l'avenue Crowley - Dépense totale de 75 743,40 \$, taxes incluses.

CE14 0017 - 15 janvier 2014 - Annulation des appels d'offres publics 235401 pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-oeuvre du jardin de pluie (lot 6A) (CE12 2071) et 235402 pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation (lot 6C) (CE12 1056), et autorisation de lancer deux nouveaux appels d'offres publics pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-oeuvre du jardin de

pluie (lot 6A) et pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation (lot 6C).

CE13 1261 - 21 août 2013 - Autorisation de lancer un appel d'offres public pour des services professionnels de gestion de la santé et sécurité au travail (lot 8C).

CE13 0951 - 26 juin 2013 - Autorisation de lancer un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (lot 6D).

CE12 2071 - 19 décembre 2012 - Annulation de l'appel d'offres public 235401 pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie et la fourniture et l'installation du mobilier urbain (lot 6A) (CE12 1056) et autorisation de lancer un nouvel appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-oeuvre du jardin de pluie (lot 6A).

CE12 1056 - 27 juin 2012 - Autorisation de lancer trois appels d'offres publics pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie et la fourniture et l'installation du mobilier urbain (lot 6A), pour la construction d'un jardin de pluie et les plantations (lot 6B) et pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation (lot 6C).

CM12 0527 - 19 juin 2012 - Octroi d'un contrat à Pavages D'Amour inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard De Maisonneuve, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe - Dépense totale de 1 421 755,20 \$, taxes incluses.

CM12 0387 - 14 mai 2012 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C. pour la démolition de la structure existante du pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie au sud du boulevard De Maisonneuve et au nord de l'avenue Crowley, la construction des culées, piles et murs, l'installation des structures d'acier préfabriquées, la construction d'un égout combiné et de deux conduites d'eau secondaires, la démolition de la voie temporaire et la remise en état des lieux - Dépense totale de 12 996 905,46 \$, taxes incluses.

CM12 0204 - 19 mars 2012 - Octroi d'un contrat à Groupe ADF inc. pour la conception détaillée, la fabrication et la fourniture de la charpente d'acier et des appareils d'appui du nouveau pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie - Dépense totale de 1 995 778,95 \$, taxes incluses.

CM11 1027 - 19 décembre 2011 - Octroi d'un contrat à Construction Garnier Itée pour la construction d'une conduite d'eau secondaire, la reconstruction d'un égout combiné, la démolition partielle et l'enlèvement d'un égout collecteur existant dans la partie ouest du boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques à l'avenue Crowley - Dépense totale de 2 052 098,11 \$, taxes incluses.

CM11 0998 - 19 décembre 2011 - Octroi de six contrats à Allstream, Bell Canada, Hydro-Québec, Level 3 Communications, Rogers et Vidéotron, pour réaliser des travaux sur leurs réseaux câblés - Dépense totale de 1 302 990,60 \$, taxes incluses.

CE11 1945 - 30 novembre 2011 - Octroi d'un contrat à Gaz Métro, pour une modification à son réseau de distribution - Dépense totale de 61 825,49 \$, taxes incluses.

CE11 1944 - 30 novembre 2011 - Octroi de deux contrats à MTO Telecom et Telus, pour réaliser des travaux sur leurs réseaux câblés - Dépense totale de 147 411,55 \$, taxes incluses.

CE11 1056 - 6 juillet 2011 - Octroi d'un contrat à Signotech inc. pour les travaux de maintien de la circulation et de signalisation aux abords des travaux d'infrastructures et la reconstruction de la chaussée sur le boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques au boulevard De Maisonneuve : lot 4B pour la signalisation des lots de construction 1, 2, 3, 5A, 5B et 6 - Dépense totale de 414 998,61 \$, taxes incluses.

CE11 0832 - 8 juin 2011 - Octroi d'un contrat à Experts GéoConseils inc. pour la fourniture de services professionnels de santé et sécurité au travail - Dépense maximale de 418 059,18 \$, taxes incluses.

CM11 0363 - 16 mai 2011 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C., Division Simard-Beaudry Construction, pour la construction d'un remblai pour la déviation temporaire des voies ferrées du CP surplombant le boulevard Décarie, au nord de l'avenue Crowley et au sud du boulevard De Maisonneuve - Dépense totale de 2 347 148,41 \$, taxes incluses.

CG10 0396 - 25 novembre 2010 - Octroi d'un contrat à Construction Garnier Itée pour la construction des collecteurs d'égout combiné, la reconstruction d'une partie d'une structure de chute y compris le raccordement au collecteur, l'enlèvement des égouts existants, la construction de deux conduites d'eau secondaires et la reconstruction des chaussées, trottoirs et bordures, là où requis, sur le boulevard Décarie (est et ouest), de l'intersection de la rue Saint-Jacques jusqu'à des points au nord sur le boulevard Décarie - Dépense totale de 2 234 664,47 \$, taxes incluses.

CE10 1603 - 13 octobre 2010 - Octroi d'un contrat à IGF Experts-Conseils 1996 inc. pour la fourniture de services professionnels de santé et sécurité au travail - Dépense maximale de 168 142,80 \$, taxes incluses.

CE10 1503 - 22 septembre 2010 - Octroi d'un contrat à Signotech inc. pour les travaux de maintien de la circulation et de signalisation temporaire aux abords des travaux d'infrastructures et de reconstruction de chaussée sur le boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques au boulevard De Maisonneuve, et la signalisation pour les lots de construction 1, 2 et 3 - Dépense totale de 254 801,77 \$, taxes incluses.

CM10 0656 - 26 août 2010 - Octroi d'un contrat à Les Constructions Infrabec Itée pour la construction d'un collecteur combiné (3 600 mm de diamètre), en tranchée, sur le boulevard Décarie, d'un point au nord de l'avenue Crowley à un point au nord de la rue Saint-Jacques - Dépense totale de 4 858 230,87 \$, taxes incluses.

CM10 0655 - 26 août 2010 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C., Division Constructions Louisbourg, pour la construction d'un collecteur combiné (2 400 mm de diamètre), en partie en tranchée à ciel ouvert et en partie en poussée sous une voie ferrée, dans le boulevard Décarie, du boulevard De Maisonneuve à un point au nord de l'avenue Crowley - Dépense totale de 1 639 903,26 \$, taxes incluses.

CM09 0284 - 27 avril 2009 - Octroi d'un contrat à Les Constructions et pavage Jeskar inc. pour la construction et la reconstruction des chaussées, des trottoirs, des bordures et des mails centraux, là où requis, sur les avenues Crowley et Prud'homme - Dépense totale de 1 245 733,24 \$, taxes incluses.

CM09 0105 - 23 février 2009 - Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 59 180 000 \$ pour la réalisation des travaux municipaux pour le CUSM sur le site Glen et les activités du Bureau de gestion des grands projets qui a le mandat de gérer la réalisation de ces travaux.

CG08 0419 - 28 août 2008 - Octroi d'un contrat de services professionnels au Consortium SNC-LAVALIN/SM pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de

travaux en vue de la reconstruction du pont ferroviaire du CP surplombant le boulevard Décarie - Dépense maximale de 1 829 561,87 \$.

CG08 0329 - 19 juin 2008 - Octroi d'un contrat de services professionnels au Consortium CIMA+/BPR pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux d'infrastructures qui desserviront le futur CUSM sur le site Glen - Dépense maximale de 4 747 854,92 \$.

CG07 0448 - 29 novembre 2007 - Approbation d'un projet de convention entre la Ville de Montréal et le CUSM relativement à la réalisation, au partage de coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CUSM sur le site Glen.

DESCRIPTION

Il s'agit de conclure une convention avec Experts GéoConseils inc. pour la fourniture de services professionnels de gestion de la santé et sécurité au travail, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen (lot 8C), pour une somme maximale de 264 902,40 \$, taxes incluses.

Plus spécifiquement, le mandat de la firme consiste à :

- Fournir un agent qualifié en matière de santé et sécurité au travail pour les lots 6 et 7 du chantier de construction des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, afin que soient respectés les lois et règlements en vigueur, dont entre autres la Loi sur la santé et la sécurité du travail et le Code de sécurité;
- Prendre connaissance du programme cadre de prévention du maître d'oeuvre pour les travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen et le bonifier au besoin, selon l'expertise de l'agent de santé et sécurité;
- Mettre en application le programme cadre de prévention du maître d'oeuvre et s'assurer de son suivi auprès des entrepreneurs en construction;
- Collaborer, faire rapport au représentant du maître d'oeuvre et donner des avis et des conseils pertinents en matière de santé et sécurité au travail.

Le mode de rémunération applicable à ce contrat est celui du taux horaire.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres public n° 13-13080, Experts GéoConseils inc. est la firme qui a obtenu le pointage le plus élevé. Les éléments de justification ont été obtenus de la Direction de l'approvisionnement, qui était responsable de l'appel d'offres, et peuvent être consultés dans son intervention.

Douze (12) firmes ont pris le cahier des charges et quatre d'entre elles ont déposé une soumission, soit une proportion de 33 %. Lors de l'analyse des soumissions, l'une d'entre elles a été déclarée non conforme et rejetée, car la firme n'avait pas fait de demande préliminaire d'autorisation auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) avant le dépôt de sa soumission, comme exigé. Lors de l'évaluation des soumissions par le comité de sélection, une autre d'entre elles a été déclarée non conforme et rejetée, car le soumissionnaire n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimal requis (70 %).

Soumissionnaires conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Total
Experts GéoConseils inc.	84,0 %	5,06	264 902,40 \$	264 902,40 \$
IGF Vigilance inc.	88,0 %	3,53	390 731,00 \$	390 731,00 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			388 523,52 \$	388 523,52 \$

Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)	-123 621,12 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)	-31,82 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (\$)	125 828,60 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (%)	47,50 %

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée est de 32 % en faveur de la Ville. Cet écart s'explique principalement par deux facteurs, soit la marge de profits appliquée par l'adjudicataire et la grosseur de son carnet de commandes. En d'autres mots, l'adjudicataire a préféré diminuer son taux horaire régulier, quitte à hausser son taux horaire pour les heures supplémentaires, afin de tenter d'obtenir le contrat et, ainsi, s'assurer d'avoir une base pour retenir les services de ses agents de santé et sécurité au travail.

L'estimation budgétaire était basée sur une étude de cas similaires dans l'industrie, menée par la Division des projets urbains, et sur les soumissions reçues pour les appels d'offres publics précédents pour la fourniture de services professionnels de gestion de la santé et sécurité au travail, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen (lots 8A et 8B).

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, conformément au décret 951-2013 adopté le 18 septembre 2013. L'adjudicataire a obtenu son autorisation de conclure des contrats publics de l'Autorité des marchés financiers le 28 novembre 2013 (voir l'attestation en pièce jointe).

L'adjudicataire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 264 902,40 \$, taxes incluses. La dépense est assumée à 100 % par la ville centrale. Le budget pour donner suite à ce dossier est prévu et réservé au PTI 2014-2016 du Service de la mise en valeur du territoire (projet 39705 - Infrastructures - CUSM - site Glen). Le détail de la provenance et de l'imputation des crédits est présenté à l'intervention de la Direction des opérations budgétaires et comptables.

Le CUSM remboursera 50 % de cette dépense à la Ville, conformément à la convention signée par les deux parties relativement à la réalisation, au partage des coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CUSM sur le site Glen.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de construction, dont la Ville de Montréal assure la maîtrise d'oeuvre, ne peuvent être réalisés sans la présence d'un agent qualifié pour la représenter en matière de gestion de la santé et sécurité au travail.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la gestion de la santé et sécurité au travail sur le chantier de construction.
Par contre, les travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen font l'objet d'une stratégie de communication qui a été approuvée par la Direction des communications. Dans le cadre de cette stratégie, les activités suivantes ont été réalisées :

- Présentation lors de la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal : mai 2005 et février 2013;
- Assemblées publiques d'information : 19 avril 2007, 14 septembre 2010, 14 juillet 2011, 24 janvier 2012, 13 novembre 2012 et 18 novembre 2013;
- Comité de bon voisinage : rencontres aux deux mois, depuis octobre 2010.

De plus, des communiqués et des avis publics sont diffusés sur une base ponctuelle afin d'annoncer le début de tout nouveau lot de construction.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier prévu pour le lot 8C est le suivant :

- Octroi du contrat par le comité exécutif : 5 mars 2014;
- Durée du mandat : avril 2014 à juin 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.
Le dossier respecte la Politique de gestion contractuelle et la Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Sébastien DESHAIES)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc BRETON
Chargé de projets

ENDOSSÉ PAR

Claude LAURIN
Chef de division

Le : 2014-02-04



Dossier # : 1141146001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et BGL (Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère, Nicolas Laverdière) (CM 130959) en faveur de BGL 3D inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public qui sera intégré au projet du carrefour Pie-IX – Henri-Bourassa. Approuver un projet de convention à cet effet.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :
d'approuver le projet de convention de cession du contrat de BGL (Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère, Nicolas Laverdière) (CM 130950) en faveur de BGL 3D inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public qui sera intégré au projet du carrefour Pie-IX – Henri-Bourassa.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-02-26 08:23

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1141146001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et BGL (Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère, Nicolas Laverdière) (CM 130959) en faveur de BGL 3D inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public qui sera intégré au projet du carrefour Pie-IX – Henri-Bourassa. Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour Pie IX / Henri-Bourassa, il a été décidé d'intégrer une oeuvre d'art public monumental faisant office de porte d'entrée. Après un processus de concours pancanadien, BGL (Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère, Nicolas Laverdière) a été sélectionné par le jury afin de réaliser la plus importante oeuvre d'art public de la collection de la Ville de Montréal.

Le regroupement d'artistes a récemment changé de raison sociale et c'est dans ce contexte qu'il est proposé d'autoriser la cession du contrat de services professionnels des trois artistes à BGL 3D inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 130959 - 24 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à BGL (Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère, Nicolas Laverdière), pour une somme de 1 100 000 \$, incluant les taxes et les contingences, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public qui sera intégré au projet du carrefour Pie IX / Henri-Bourassa.

CE 12 0210 - 15 février 2012 - Approuver les principes de bonification du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa-Pie-IX dans le cadre d'un nouveau projet urbain d'entrée de ville au coût prévu de 14 500 000 \$

CE 12 0201 - 15 février 2012 – Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de la première phase (lot 1) des travaux de réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX

CE 12 0703 - 16 mai 2012 - Autoriser la Direction de la culture et du patrimoine à organiser un concours pour l'intégration d'une oeuvre d'art public au carrefour Pie IX-Henri-Bourassa dans l'arrondissement de Montréal-Nord

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la cession en faveur de BGL 3D inc. du contrat de services professionnels pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public qui sera intégrée au projet du carrefour Pie IX / Henri-Bourassa.

JUSTIFICATION

Le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière a élaboré une convention de cession afin de finaliser les conditions pour officialiser la transaction permettant à BGL 3D inc. de faire affaire avec la Ville de Montréal dans la poursuite du contrat de BGL (Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère et Nicolas Laverdière). Une copie de la convention est jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière. Celle-ci sera signée par la greffière adjointe lorsque les instances auront entériné la présente cession.

La nouvelle entité poursuivra le travail déjà amorcé par les artistes et est constituée de la même équipe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette cession n'a aucun impact au niveau budgétaire pour la Ville, puisque les mêmes conditions contractuelles s'appliquent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, en particulier avec l'orientation no. 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : 23 septembre 2013 Fin: Automne 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques administratives des concours d'art public de la Direction de la culture et du patrimoine.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain_des services aux entreprises et des relations avec les citoyens (Hugues CHANTAL)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Sandra PALAVICINI)

Avis favorable :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Alain TRUDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin MAILLET
Chef de projets

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Le : 2014-02-10



Dossier # : 1133815003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une contribution financière de 100 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal pour défrayer une partie des coûts de réalisation d'une grande pergola sur le site des Jardins-jeunes au printemps 2014 dans le cadre d'un projet PTI. Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles, décrits au protocole d'entente, et devant être complétés avant le 30 juillet 2014, soit :

- La construction d'une grande Pergola sur le site des Jardins-jeunes au Jardin botanique de Montréal

2. de mandater le Service de la Qualité de vie, Espace pour la vie, pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2014-02-14 12:11

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1133815003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une contribution financière de 100 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal pour défrayer une partie des coûts de réalisation d'une grande pergola sur le site des Jardins-jeunes au printemps 2014 dans le cadre d'un projet PTI. Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Jardin botanique de Montréal propose un programme de jardinage éducatif pour les enfants de 8 à 15 ans (Jardins-jeunes) depuis soixante-quinze ans. Le site actuel, utilisé pour ce programme et celui du camp de jour du Jardin, a été aménagé en 1991. Depuis quelques années, le Jardin botanique utilisait un chapiteau temporaire en toile (85 mètres carrés) qui était démonté et entreposé pour la période hivernale. Ce chapiteau démontable n'est plus utilisable et est insuffisant pour les 130 jeunes du camp lors d'orages ou de pluies fortes. Ce chapiteau temporaire avait été acheté par le Jardin botanique via son budget d'opération.

La nouvelle pergola est en fait une structure de bois permanente de 340 mètres carrés, soit quatre fois plus grandes que l'ancien chapiteau. Cette pergola à aire ouverte va servir exclusivement à la protection des jeunes des conditions climatiques difficiles (orages, pluies fortes et du soleil parfois intense) et tous les équipements ou autres (sacs à dos des jeunes, bureau des animateurs, etc.) seront entreposés dans les cabanons existants déjà prévus à cet usage.

Le financement de la construction d'une grande pergola aux Jardins-jeunes devait être trouvé. Les *Amis du Jardin botanique* , sensibles à notre œuvre éducative, offrent une contribution de 100 000 \$ qui permettra de réaliser ce projet, ainsi que les frais en services professionnels pour la réalisation de celui-ci (plans et devis ainsi que la surveillance).

Étapes terminées	Montants	Date début	Date fin
<ul style="list-style-type: none"> Plans et devis / surveillance (payés par les Amis du Jardin) 	16 188,48 \$	Printemps 2013	Printemps 2014

• Appel d'offres public pour les travaux	–	28 janvier 2014	18 février 2014
• Étapes faisant l'objet du présent dossier			
• Approbation d'une convention pour la réception de la contribution financière des Amis du Jardin botanique	100,000 \$	Février 2014	Mars 2014
Étapes à venir	Coûts	Date début	Date Fin
• Octroi du contrat de construction avec incidences	à venir	Mars 2014	Juin 2014

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0063 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une grande pergola sur le site des Jardins-jeunes au printemps 2014 dans le cadre d'un projet PTI à l'Espace pour la vie. (#1130185001)

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à approuver le projet de convention pour la réception d'une contribution financière des Amis du Jardin botanique pour un montant de 100,000 \$. Les *Amis du Jardin botanique* assument aussi les frais de services professionnels pour la réalisation de ce projet au montant de 16 188,48 \$. Cette contribution financière additionnelle de 100 000 \$ a été accordée à la Ville de Montréal sur résolution du Conseil d'administration des *Amis du Jardin botanique de Montréal*.

JUSTIFICATION

Un protocole d'entente doit être signé entre cette société et la Ville de Montréal pour confirmer les modalités de cette contribution financière. Cette contribution va permettre de donner une installation permanente sécuritaire pour les jeunes fréquentant notre camp de jour estival et permettra de réduire les coûts de réalisation de ce projet pour la Ville de Montréal.

Puisque le site du Jardin botanique de Montréal est inscrit auprès de l'arrondissement comme un site significatif, il est requis lors de travaux de ce type qu'un permis soit demandé. Parfois, dans des cas comme celui-ci, l'administration de l'arrondissement désire soumettre à son CCU le projet pour commentaires et approbation. Aucun règlement particulier n'est requis pour celui-ci puisque le projet a reçu son approbation du CCU (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière d'un montant de 100 000 \$ sera effectuée en un seul versement à la date fixée dans le protocole d'entente. Le montant total sera transféré dans un budget PTI spécifique à ce projet au Jardin botanique. Ce projet n'était pas prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) d'Espace pour la vie, mais un autre projet du PTI 2014 a été revu à la baisse, soit le projet d'ajout d'éclairage et de son dans les serres d'exposition du Jardin botanique, ce qui nous permet de l'y inscrire.

Cette dépense sera assumée par la ville centre et avec l'aide de la contribution des Amis du Jardin botanique. La ville centre assumera le reste du coût de construction du projet dans son programme de PTI.

- Sous-projet : 1437001000 - Jardin botanique - Pergola Jardin des jeunes
- Projet Simon : 151375

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jardins-jeunes est un programme d'éducation à l'environnement. Recyclage, compostage, réutilisation, activités misant sur des valeurs de protection de l'environnement font partis du quotidien de l'équipe et des participants au programme, de façon à minimiser son impact environnemental. Par exemple, d'anciennes guérites ont été récupérées et réutilisées comme poste de premiers soins et comme local pour le matériel d'animation. On y récupère également l'eau de pluie et cette eau est pompée à l'aide d'une pompe solaire.

Le projet de pergola et les Jardins-jeunes dans l'ensemble répondent aux objectifs suivants du plan de développement durable de la collectivité montréalaise :

- Les Jardins-jeunes sont un lieu de diffusion d'information relative à la biodiversité;
- Les Jardins-jeunes possèdent des infrastructures de captage et de rétention des eaux de pluie;
- Les Jardins-jeunes sont un lieu où se tiennent des actions solidaires en offrant à des groupes d'adultes membres de cuisines collectives l'opportunité d'apprendre à faire pousser des légumes qu'ils cuisineront ensemble.
- Avec son adhésion au programme Camp de jour zéro déchets, les Jardins-jeunes ont implanté des mesures de réduction à la source, de récupération et de valorisation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer la sécurité des enfants des Jardins-jeunes et du Camp de jour.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres public : janvier - février 2014

Octroi du contrat : février - mars 2014

Période des travaux : avril - juin 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal a été transmise aux *Amis du Jardin botanique de Montréal*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Espace pour la vie (Laura VALCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean BOUVRETTE
C/s services techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-24

Gilles VINCENT
Chef du jardin botanique



Dossier # : 1141020001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles , Division soutien et exploitation , Soutien à l'exploitation et à la sécurité des immeubles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prolonger pour les quatre premiers mois de 2014 l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge.

Il est recommandé:
d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir à
l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des
programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la
réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de
l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, pour les quatre premiers
mois de 2014.

Signé par Johanne MACKAY **Le** 2014-02-21 15:03
FALCON

Signataire :

Johanne MACKAY FALCON

Directrice
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
immeubles

IDENTIFICATION

Dossier # :1141020001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles , Division soutien et exploitation , Soutien à l'exploitation et à la sécurité des immeubles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prolonger pour les quatre premiers mois de 2014 l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 22 mai 2009, la Section de l'entretien Est de la Direction des immeubles fournit des services pour les activités d'entretien dans le cadre de la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres pour les trois arénas et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge. Ces services sont rendus à la demande de l'arrondissement Montréal-Nord, puisque celle-ci ne possède pas les effectifs et la machinerie pour réaliser les travaux à l'interne. La Direction des immeubles effectue les travaux d'entretien préventif puisqu'elle a l'expertise nécessaire pour l'entretien de ces équipements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 10426 - 10 décembre 2013 - Prolonger le contrat avec la Direction des immeubles, pour une période de 4 mois, aux mêmes conditions de l'entente de 2013, pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge.
CM13 0429 - 27 mai 2013 - Accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, pour l'année 2013.

CA12 10419 - 11 décembre 2012 - Octroyer un contrat de 139 943\$ pour l'année 2013 à la

Direction des immeubles de la Ville de Montréal, pour les activités d'entretien, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge.

CM12 0313 - 16 avril 2012 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et l'arrondissement Montréal-Nord pour les activités d'entretien pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure.

CA10 10698 - 9 novembre 2010 - Ratifier et autoriser une dépense de 69 726.81\$ pour l'année 2010 et octroyer un contrat de 144 926\$ pour l'année 2011 à la Direction des immeubles pour les activités d'entretien pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure.

CM11 0164 - 22 mars 2011 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et l'arrondissement de Montréal-Nord pour les activités d'entretien pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure.

CA09 10310 - 25 novembre 2009 - Octroyer le contrat à la Direction des immeubles de la Ville de Montréal pour les activités d'entretien effectuées pour la réfrigération de la patinoire extérieure.

CM10 0204 - 22 mars 2010 - Offrir les services de la Direction des immeubles relativement aux activités d'entretien pour la réfrigération de la patinoire extérieure de l'arrondissement Montréal-Nord.

CA09 10102 - 15 avril 2009 - Octroyer le contrat à la Direction des immeubles pour les activités d'entretien effectuées pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres pour les trois arénas de l'arrondissement.

CM09 0678 - 25 août 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et l'arrondissement Montréal-Nord pour les activités d'entretien effectuées pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres pour les trois arénas de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Les services d'entretien qui seront rendus à l'arrondissement comprennent les activités d'entretien de la réfrigération de la dalle de patinoire et des déshumidificateurs de la glace (PEP 1700), les activités d'entretien du système de ventilation (PEP 2000) et les activités de changement de filtre (PEP 2200).

JUSTIFICATION

Étant donné qu'en plus la Direction des immeubles possède les qualifications nécessaires pour les particularités de deux des arénas de l'arrondissement Montréal-Nord pour l'entretien des systèmes de réfrigération à l'ammoniac et que, par ailleurs, elle dispose de cette main-d'oeuvre qualifiée, elle est en mesure de leur offrir une expertise élargie incluant les programmes d'entretien planifié reconnus.

La prolongation de l'offre de service de 2013 entre la Direction des immeubles et l'arrondissement Montréal-Nord est pour les quatre premiers mois de 2014 seulement, dû à l'attente de nouvelles orientations tarifaires. La prolongation de cette entente est aux mêmes conditions que la précédente et ce, afin de ne pas nuire aux besoins opérationnels de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts inclus dans l'offre de service soumis à l'arrondissement de Montréal-Nord en 2013 étaient de 89 943\$. L'arrondissement avait prévu un montant de 50 000\$ pour les bris requérant des matériaux additionnels ou non couverts par les programmes d'entretien planifié. L'arrondissement assumera entièrement la dépense reliée à l'entente de service. L'arrondissement a estimé un montant de 57 000\$ basé sur le nombre d'heures d'entretien planifié fourni par la Direction des immeubles en fonction des équipements, des programmes d'entretien effectué en 2013 et du nombre de semaines d'opérations pour chacun des arénas et de la patinoire extérieure.

La facturation des appels de service hors contrat sera au taux horaire correspondant à la rémunération des frigoristes en 2013 et les pièces seront, quant à elles, facturées au prix coûtant. Des frais administratifs reliés à l'utilisation des équipements seront aussi facturés.

Le budget de la Direction des immeubles est déjà prévu pour les revenus et les dépenses de l'entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Respect de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs et Greffe (Francine TAILLEFER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie CASTONGUAY
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-02-06

Yvan THIFFAULT
Chef de section exécution de l'entretien



Dossier # : 1131233006

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Placements Laugab inc., aux fins d'assemblage industriel, un terrain situé en front sur la rue Masson, dans le prolongement de la rue Fullum, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, d'une superficie de 187 m ² , pour le prix de 26 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 5 349 016 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-1468- 03

Il est recommandé :

1. de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 5 349 016 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Placements Laugab inc., aux fins d'assemblage industriel, un terrain formé du lot 5 349 016 du cadastre du Québec, d'une superficie de 187 m², situé en front sur la rue Masson, dans le prolongement du la rue Fullum, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, pour le prix de 26 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-02-12 16:43

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1131233006

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Placements Laugab inc., aux fins d'assemblage industriel, un terrain situé en front sur la rue Masson, dans le prolongement de la rue Fullum, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, d'une superficie de 187 m ² , pour le prix de 26 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 5 349 016 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-1468-03

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») a reçu du représentant de 3968251 Canada inc., M. Daniel Lefebvre, une demande visant à acquérir une partie de terrain appartenant à la Ville, laquelle est adjacente à sa propriété sise au 2330, rue Masson, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. Le 1^{er} décembre 2013, une promesse d'achat a été signée par monsieur Daniel Lefebvre, représentant de 3968251 Canada inc., avec remise d'un dépôt de 2 600 \$. Cette société est aujourd'hui connue sous le nom de Placements Laugab inc. (le « Promettant-Acquéreur ») à la suite d'une fusion survenue le 26 juin 2013. Ce terrain est maintenant connu et désigné comme étant le lot 5 349 016 du cadastre du Québec, et est illustré par un hachuré sur les plans B et C ci-joints.

La vente de ce terrain permettra au Promettant-Acquéreur de régulariser une situation d'empiétement et d'occupation sans droit.

En conséquence, le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente à Placements Laugab inc., d'un terrain d'une superficie de 187 m² et formé du lot 5 349 016 du cadastre du Québec, pour le prix de 26 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

De fermer, comme domaine public, le terrain formé du lot 5 349 016 du cadastre du Québec.

D'approuver le projet d'acte de vente à Placements Laugab inc., d'un terrain, aux fins d'assemblage industriel, situé en front sur la rue Masson, dans le prolongement de la rue Fullum, d'une superficie de 187 m², tel qu'identifié par un hachuré sur les plans B et C et par un liséré rouge sur le plan P.

Cette transaction est faite au comptant et toutes les autres conditions sont usuelles pour ce type de transaction.

JUSTIFICATION

La Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) recommande la présente vente pour les motifs suivants :

- La vente de ce terrain repose sur la valeur marchande.
- La Ville pourra retirer des revenus en taxes foncières dès maintenant et encaisser le prix de vente au montant de 26 000 \$.
- Ce terrain est jugé non requis par l'ensemble des intervenants municipaux concernés.
- Ce terrain est non constructible isolément et peut être mis en valeur uniquement dans le contexte d'une vente aux fins d'assemblage.
- Tous les intervenants de la Ville sont favorables à cette vente. Cependant, à l'intervention de Rosemont - La Petite-Patrie, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises se retrouve une réserve quant à la responsabilité concernant les travaux relatifs à l'enlèvement de ces installations (regard pour conduit de vapeur) si le nouveau propriétaire désirait aménager ce terrain. Conséquemment, il a été convenu entre les parties d'insérer à l'acte de vente la clause suivante au chapitre « déclaration de la Ville » :

9.3 Qu'il est possible que des conduits de vapeur souterrains ainsi que tout accessoires afférents à ces conduits (ci-après les « Installations ») soient situés sur l'Immeuble. Ces Installations n'étant plus utilisées par la Ville, l'Acquéreur pourra, à sa discrétion, les enlever à ses frais.

Ainsi, la Ville se dégage de toute responsabilité relative à l'enlèvement, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 26 000 \$. Le Promettant-acquéreur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 23 400 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville une somme de 2 600 \$.

Le prix de vente du terrain, établi à 26 000 \$, soit 139,04 \$/m², a été négocié de gré à gré avec le Promettant-Acquéreur et respecte la valeur marchande confirmée par la Section de l'évaluation immobilière de la DSTI au mois de mars 2012, soit entre 131,02 \$/m² (24 500 \$) et 164,17 \$/m² (30 700 \$), pour une superficie totale de 187 m².

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par le Promettant-Acquéreur.

La valeur aux livres pour fins comptables est nulle puisque le terrain est inscrit dans le registre du domaine public.

Le produit de la vente au montant de 26 000 \$ sera comptabilisé au compte Cession -

Autres actifs à long terme - Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie au budget de fonctionnement de la Direction stratégies et transactions immobilières.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de ce terrain permettra de régulariser une situation d'empiètement et d'occupation sans droit, et évitera tout questionnement ultérieur quant aux titres de propriété du Promettant-Acquéreur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente du terrain en 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux règlements et à la Politique de gestion contractuelle, mais il déroge à l'encadrement administratif sur les modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de 25 000 \$ et moins (C-OG-SMVTP-D-09-001). En effet, en considération de l'occupation significative faite par Placements Laugab inc. sur le terrain de la Ville avec des installations importantes, dont la valeur est appréciable, fait en sorte que la DSTI recommande aux autorités municipales de se soustraire de l'application dudit encadrement et de vendre ce terrain à la valeur marchande.

Le présent dossier est conforme aux règlements et à la Politique de gestion contractuelle, mais il déroge à l'encadrement administratif sur les modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de 25 000 \$ et moins (C-OG-SMVTP-D-09-001).

En effet, cet encadrement prévoit les modalités et les conditions de vente pour, entre autres, des résidus de terrains. Dans le présent dossier décisionnel, ce terrain correspond bien à la définition d'un résidu aux termes dudit encadrement. Toutefois, en considération de l'occupation significative faite par Placements Laugab inc. sur le terrain de la Ville sur lequel sont aménagés des équipements essentiels à l'opération mercantile de ladite entreprise, fait en sorte que la DSTI recommande aux autorités municipales de se soustraire de l'application dudit encadrement et de vendre ce terrain à vocation industrielle sur la base de la valeur marchande pour régulariser une situation d'occupation. Le recours à cet encadrement est généralement utilisé afin de régler des situations d'empiètements d'usage résidentiel, tels les aménagements paysagers et les bâtisses accessoires (cabanon etc.), ce qui n'est manifestement pas le cas au présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Dominique TURCOTTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie GUILLEMETTE
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2013-10-16



Dossier # : 1143931001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Promotion et soutien à l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 28 250 \$ à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne pour la promotion du salon annuel StyleLab-Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, qui aura lieu du 15 au 17 mars 2014 au Palais des congrès / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 28 250 \$ à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne pour la promotion du salon annuel StyleLab-Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, qui aura lieu du 15 au 17 mars 2014 au Palais des congrès;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2014-02-19 09:39

Signataire :

Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme et du développement économique
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1143931001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Promotion et soutien à l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 28 250 \$ à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne pour la promotion du salon annuel StyleLab-Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, qui aura lieu du 15 au 17 mars 2014 au Palais des congrès / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal dévoilait la stratégie, *Montréal Style libre*, ayant pour but de consolider les efforts de promotion de Montréal, tant sur la scène locale qu'internationale, comme centre de création en mode, en misant sur ses atouts de savoir-faire manufacturier, de potentiel artistique et de capacité de collaboration innovante. Cette stratégie qui se poursuit toujours vise à répondre à trois principaux défis :

- la collaboration entre les principaux acteurs de l'industrie pour permettre la création d'actions à valeur ajoutée;
- la définition d'une identité forte pour favoriser la notoriété de la marque Montréal et des actions mode;
- la promotion et le renforcement de l'image de l'industrie pour permettre à l'offre locale d'être mieux connue du public.

Pour y arriver, un plan d'action a été élaboré. Un des volets de ce plan d'action mise sur l'appui à des événements porteurs en mode à Montréal, tels que StyleLab-Montréal, un salon réservé à l'industrie, aux détaillants et qui n'est pas ouvert au grand public.

Depuis cinq ans, la Ville appuie financièrement des événements stratégiques qui contribuent à positionner Montréal comme ville de mode. Les semaines de mode, festivals et salons représentent des plateformes de diffusion de la créativité montréalaise en mode tant au niveau local qu'à l'international.

Le nouveau salon StyleLab-Montréal, qui remplace le North American Fur & Fashion Exposition à Montréal (NAFFEM), se déroulera une fois par année, au printemps. Le présent sommaire décisionnel vise à accorder un soutien financier de 28 250 \$ à son promoteur, l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne (IDIFC), pour l'édition 2014, en réponse à la demande déposée par l'organisme le 28 octobre dernier (voir pièces jointes). L'IDIFC est un organisme sans but lucratif qui a été créé exclusivement pour la tenue de ce salon afin de promouvoir l'image, la qualité et la commercialisation de fourrures canadiennes, de collections mode et d'accessoires de designers locaux aux acheteurs canadiens et américains.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0328 (20 mars 2013) - Accorder un soutien financier non récurrent de 22 750 \$ à l'IDIFC dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* avec le gouvernement du Québec, pour la promotion du salon NAFFEM, tenu du 28 au 30 avril 2013 à la Place Bonaventure.

CG12 0369 (27 septembre 2012) - Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0481 (6 avril 2011) - Accorder un soutien financier de 47 850 \$, dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* avec le gouvernement du Québec, à l'IDIFC pour la promotion du salon NAFFEM tenu du 1^{er} au 3 mai 2011.

CE10 0220 (24 février 2010) - Accorder un soutien financier de 45 000 \$ à l'IDIFC pour l'organisation du salon NAFFEM tenu du 2 au 4 mai 2010.

DESCRIPTION

La première édition du StyleLab-Montréal aura lieu du 15 au 17 mars 2014 au Palais des congrès. L'objectif principal de cet événement est de faire la promotion de la créativité locale en matière de fourrure, de collections de designers de mode et d'accessoires mode et d'accentuer le positionnement de Montréal comme ville de mode sur les plans national et international. L'appui demandé vise principalement à bonifier les initiatives promotionnelles et à produire du contenu pour diffusion locale, nationale et internationale.

En acceptant la contribution de Montréal, l'IDIFC s'engage à livrer :

- o Photos et capsules vidéo des nouvelles collections des exposants;
- o Événement blogueurs montréalais : la fourrure séduit la nouvelle génération;
- o Production et envois ciblés de bulletins hebdomadaires aux acheteurs et médias spécialisés;
- o Placements médias dans des publications spécialisées internationales.

JUSTIFICATION

Le salon StyleLab-Montréal est un événement stratégique pour le secteur de la mode à Montréal. Depuis plusieurs années, le milieu, à maintes reprises, a tenté de créer, d'organiser un tel salon afin de présenter les collections des designers et manufacturiers,

d'accessoires et produits mode dans le cadre d'une foire commerciale.

Avec une cible spécifique d'acheteurs locaux et internationaux intéressés par le produit montréalais, ce salon permettra de réunir en un événement porteur spécialisé les forces créatives de l'industrie de la fourrure, de la mode montréalaise et des accessoires mode pour mieux concurrencer l'offre des autres grandes villes. Soulignons que les talents créateurs font partie des éléments qui sont à la base de la désignation de Montréal Ville UNESCO de design.

D'autre part, cet événement s'inscrit principalement dans deux axes stratégiques d'intervention de la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*, soit Montréal, Ville de savoir, de création et d'innovation, et Montréal, Ville ouverte à rayonnement international. En effet, le Style-Lab-Montréal permet d'encourager, de développer et de mettre en valeur l'innovation et le talent montréalais. Il constitue une vitrine de la créativité locale et permet de démontrer à travers les nouvelles collections le savoir-faire de l'industrie montréalaise aux acheteurs locaux et internationaux.

De plus, à l'occasion du salon, les organisateurs encouragent les liens entre les concepteurs et les autres secteurs de l'industrie de la mode, parrainent et soutiennent les compétitions pour les concepteurs professionnels et les étudiants de collèges de mode, tel le cégep Marie-Victorin de Montréal, et appuient significativement la relève de l'industrie dans les programmes mode des écoles canadiennes.

Finalement, la présence de médias étrangers augmente le rayonnement international de Montréal et contribue à en faire un leader nord-américain dans le domaine de la mode.

Les retombées sont donc multiples et on peut les schématiser avec quelques indicateurs de la façon suivante :

- Culture et création (met en évidence nos créateurs et talents dans le domaine de la mode);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque et impact médiatique dans les publications spécialisées);
- Impacts économiques et affaires (stimule l'essor d'entreprises locales et contribue à mieux faire connaître le talent et le savoir-faire montréalais);
- Environnement et développement durable (pratiques spécifiques à cet effet).

La contribution financière qui fait l'objet du présent dossier est la seule contribution de la Ville, en dollars ou en nature, offerte en soutien à l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est important de rappeler que certaines conditions doivent être respectées afin de bénéficier de l'appui de la Ville pour un événement mode :

- Les dépenses admissibles sont strictement liées à la promotion de l'événement.
- La contribution de la Ville ne peut excéder 50 % des dépenses admissibles au programme.
- La contribution de la Ville ne peut s'appliquer aux frais de fonctionnement de l'organisme.

La liste des dépenses totales de promotion du salon étant de 56 500 \$, une contribution de 28 250 \$ fait l'objet de ladite demande de collaboration.

Le soutien financier de 28 500 \$ attribué à l'IDIFC représente, pour la première édition de StyleLab-Montréal, 8,2 % du budget total estimé de l'événement (345 080 \$) et 100 % des

contributions totales anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux. En effet, compte tenu de la date du salon qui a été déplacée, soit six semaines plus tôt en saison, StyleLab-Montréal ne se qualifie pas pour un appui du ministère des Finances et de l'Économie du Québec puisque le promoteur a déjà bénéficié au cours de l'année financière 2013-2014 d'un appui du gouvernement du Québec pour un salon similaire. Quant au Secrétariat à la région métropolitaine, il n'a jamais été un partenaire de ce type de salon ou du NAFFEM.

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser un soutien financier de 28 250 \$. Les crédits nécessaires sont prévus à la programmation des projets de l'enveloppe de 175 M\$ accordée à la Ville de Montréal par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente pour soutenir le développement de Montréal. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Organisme	Montant accordé 2010 (NAFFEM)	Montant accordé 2011 (NAFFEM)	Montant accordé 2013 (NAFFEM)	Montant recommandé 2014	Projet	Soutien financier prorata au projet global
IDIFC	45 000 \$	47 850 \$	22 750 \$	28 250 \$	StyleLab-Montréal	8,2 %

En 2012, aucun soutien financier n'a été octroyé. En effet, le promoteur n'avait pas déposé la demande officielle de collaboration complétée dans les délais requis pour approbation du conseil exécutif avant la tenue de l'événement.

Comme le prévoit la convention, le soutien financier à l'IDIFC sera remis en deux versements. Le premier versement sera remis avant l'événement et le second après la transmission du bilan final de sa réalisation et le dépôt des factures engagées pour sa promotion. Cette procédure vise à garantir à la Ville que les sommes accordées ont bien servi à des activités promotionnelles et non à des activités de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le StyleLab-Montréal contribue à promouvoir l'économie locale spécialisée dans le produit mode en proposant aux consommateurs, aux acheteurs et aux journalistes locaux et internationaux des produits mode de qualité des créateurs et des manufacturiers montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien de la Ville permettra d'accroître la notoriété de Montréal comme ville de mode en mettant en valeur le potentiel artistique de nos créateurs de mode et le savoir-faire de nos détaillants et manufacturiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En vertu du protocole de visibilité prévu à l'entente entre la Ville et le gouvernement du Québec, les opérations de communication seront planifiées de concert avec le Secrétariat à la région métropolitaine. Un communiqué de presse sera diffusé conjointement. L'événement sera couvert sur le site modemontreal.tv ainsi que sur les comptes des réseaux sociaux (Facebook et Twitter) du Bureau de la mode de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue de l'événement du 15 au 17 mars 2014 au Palais des congrès.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'IDIFC est un organisme à but non lucratif. Le versement de la contribution financière répond donc aux règles de régie interne de la Ville. Une copie des lettres patentes de l'organisme fait partie des documents mis en pièces jointes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane DUHAMEL
Commissaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-07

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

**Dossier # : 1140018001**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 115 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers la Direction de la culture et du patrimoine du Service de la qualité de vie pour soutenir le Festival Montréal en lumière 2014 / Accorder un soutien financier spécial et non récurrent d'une valeur maximale de 115 000 \$ dans le cadre du quinzième anniversaire du Festival Montréal en lumière qui s'est tenu au Quartier des spectacles du 20 février au 2 mars 2014 / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé au Comité exécutif :

1. d'autoriser un virement budgétaire de 115 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers la Direction de la culture et du patrimoine du Service de la qualité de vie pour soutenir le Festival Montréal en lumière 2014 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Il est recommandé au Conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent d'une valeur maximale de 115 000 \$ dans le cadre du quinzième anniversaire du Festival Montréal en lumière, qui s'est tenu au Quartier des spectacles du 20 février au 2 mars 2014 ;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Jean-Robert CHOQUET	Le 2014-02-25 12:05
------------------	------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1140018001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 115 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers la Direction de la culture et du patrimoine du Service de la qualité de vie pour soutenir le Festival Montréal en lumière 2014 / Accorder un soutien financier spécial et non récurrent d'une valeur maximale de 115 000 \$ dans le cadre du quinzième anniversaire du Festival Montréal en lumière qui s'est tenu au Quartier des spectacles du 20 février au 2 mars 2014 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Créé il y a quinze ans à la demande conjointe de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec, Montréal en lumière représente l'événement le plus important de notre saison hivernale au coeur du centre-ville. Il s'agit d'une grande vitrine culturelle à trois volets : effervescence artistique, diversité gastronomique et fête de la lumière sur un seul site unifié dans le Quartier des spectacles. Montréal en lumière s'est tenu, cette année, du 20 février au 2 mars 2014 sur l'ensemble du pôle Place des arts du Quartier des spectacles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240034 - 11 février 2014 - Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le Festival Montréal en lumière dans le cadre du 15e anniversaire de Montréal en lumière, et accorder une contribution de 35 000 \$.

CM13 0443 - 27 mai 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 070 000 \$ à onze festivals montréalais, pour la période 2013 et 2014 / Approuver les projets de convention à cette fin.

CE13 0191 - 20 février 2013 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour les années 2013 et 2014, et ajuster les budgets en conséquence.

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

DESCRIPTION

Pour la période 2013 et 2014, le Festival Montréal en lumière bénéficie d'un soutien financier annuel de 550 000 \$, octroyé via l'Entente sur l'aide financière de 175M \$ pour

soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025. Par ailleurs, comme elle l'a fait quelques fois dans le passé, la Ville de Montréal désire souligner par une contribution financière spéciale un anniversaire important d'un événement majeur montréalais. Montréal en lumière célébrera son quinzième anniversaire, d'une part, en poursuivant le redéploiement de son site extérieur et la refonte de sa programmation et, d'autre part, avec un plus grand nombre d'activités gratuites (spectacles sur scènes d'artistes de renom, feux d'artifice, projections lasers, grande roue, etc.), de même qu'avec des actions promotionnelles et médiatiques spécifiques afin de garantir au festival une visibilité et des retombées touristiques maximales sur les marchés locaux, nationaux et internationaux.

JUSTIFICATION

Certains événements définissent la personnalité culturelle et internationale de Montréal. Montréal en lumière est l'un de ceux-là. Dans le contexte de la 15^e édition de Montréal en lumière, la Ville de Montréal pose un geste exceptionnel pour souligner les efforts, les investissements et le succès de l'entreprise, ainsi que le rayonnement que l'événement lui apporte aux plans national et international. Depuis le redéploiement du volet extérieur de l'événement au coeur du Quartier des spectacles, l'achalandage du Festival Montréal en lumière a crû de 40% dépassant les 1 300 000 visiteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Soutien financier spécial et non récurrent

Fournisseur	Numéro	Montant
Festival Montréal en lumière inc.	120578	115,0 \$

Provenance	2014
AF Gén. Ville / Bud. rég. / Dépenses générales d'administration - proximité	115 000 \$
Imputation	
AF Gén. Ville / Budget régulier / Bureau des festivals - Contrib. et soutien - Ville / Autres - act. cult. / Contr. autres org./ Autr. org.	115 000 \$

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel); il encourage aussi le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyens montréalais;
- positionne et renforce Montréal comme « *Ville de festivals* » toute l'année durant;
- génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure la convention requise avec l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Francine LEBOEUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain PETEL
commissaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-12

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements



Dossier # : 1140431001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Direction , Section finances et plan d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Acquérir des inventaires de produits chimiques conformément aux ententes intermunicipales entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval (79 104,06 \$, taxes incluses) et celle avec la Ville de Pointe-Claire (152 654,26 \$, taxes incluses) relativement au transfert à l'agglomération des activités liées à l'exploitation des usines de production d'eau potable situées sur leurs territoires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 231 758,33 \$, taxes incluses, pour l'achat des inventaires de produits chimiques provenant de la Cité de Dorval et de la Ville de Pointe-Claire;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-02-18 16:14

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1140431001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Direction , Section finances et plan d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Acquérir des inventaires de produits chimiques conformément aux ententes intermunicipales entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval (79 104,06 \$, taxes incluses) et celle avec la Ville de Pointe-Claire (152 654,26 \$, taxes incluses) relativement au transfert à l'agglomération des activités liées à l'exploitation des usines de production d'eau potable situées sur leurs territoires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'exploitation des usines de production d'eau potable Dorval et Pointe-Claire est assurée par l'agglomération, responsable de la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. Le rapatriement de l'exploitation de ces usines sous l'autorité du Service de l'eau a été approuvé par le conseil d'agglomération à sa séance du 19 décembre dernier.

Ce transfert de responsabilités répond à la volonté du Gouvernement du Québec de ne pas renouveler une disposition temporaire du décret 1229-2005, une mesure d'exception issue de la refonte de l'agglomération de 2005 qui conférait l'exploitation des usines de traitement d'eau Dorval et Pointe-Claire à ces deux villes.

En conséquence, un projet d'entente intermunicipale a été convenu suite à des échanges intervenus entre les responsables de la production de l'eau potable à Montréal et leurs homologues de la Cité de Dorval et de la Ville de Pointe-Claire.

Ces ententes ont été approuvées le 19 décembre 2013.

Ces produits ont été acquis en 2013 par Dorval et Pointe-Claire dans le cadre d'un appel d'offres commun avec Montréal pour la fourniture de divers produits chimiques.

Ce présent dossier vise l'acquisition par la Ville de Montréal des inventaires restants de produits chimiques au coût payé par Dorval et Pointe-Claire au 31 décembre 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0480 - 19 décembre 2013 - Approbation de l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval concernant le transfert, à l'agglomération, des activités liées à l'exploitation de l'usine de production d'eau potable située sur le territoire de la Cité de Dorval.

CG13 0481 - 19 décembre 2013 - Approbation de l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire concernant le transfert à l'agglomération des activités liées à l'exploitation de l'usine de production d'eau potable de Pointe - Claire

DESCRIPTION

Les ententes intermunicipales fixent les obligations des parties à l'égard du transfert des ressources humaines affectées à l'exploitation des usines, de même qu'au transfert des biens meubles et des ressources informationnelles détenus par ces dernières à l'égard de l'exploitation des usines de production, des réservoirs d'eau potable et des postes de suppression.

Concurremment à ce qui précède, la Ville de Montréal désire aussi procéder à l'acquisition des inventaires de produits chimiques détenus par les usines de production de l'eau potable.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal a pris en charge l'exploitation de l'usine de production de l'eau potable de la Cité de Dorval et de la Ville de Pointe-Claire le 1er janvier 2014. Cette prise en charge des opérations doit aussi s'accompagner de l'acquisition des inventaires de produits chimiques présents aux usines de production de l'eau potable au moment de la prise en charge.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'achat des inventaires de produits chimiques pour une somme de 231 758,33 \$, toutes taxes incluses, sont prévus au budget de fonctionnement 2014 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. Cette dépense représente un montant de 209 052,56 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

La dépense a été réservée par les bons de commande numéro DEP3560 (71 354,10 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale) pour la Cité de Dorval et DEP3556 (137 698,46 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale) pour la Ville de Pointe-Claire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Normalisation et optimisation de l'ensemble des opérations de production et de distribution de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Eau , Direction de l'eau potable (André MARSAN)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Kalina RYKOWSKA)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

André PERRON
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Le : 2014-02-04



Dossier # : 1143994001

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 Euros (±35 933 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) pour l'année 2014.

1. autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 Euros (±35 933 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) pour l'année 2014 ;
2. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Agop EVEREKLIAN **Le** 2014-02-18 16:20

Signataire :

Agop EVEREKLIAN

Directeur principal
Affaires institutionnelles , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1143994001

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 Euros (±35 933 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) pour l'année 2014.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est membre de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) depuis sa fondation en 1979. L'AIMF regroupe plus de 250 villes ainsi que des associations nationales de villes de 50 pays de la Francophonie. Grâce à l'usage commun de la langue française, l'AIMF a pour but d'établir une coopération étroite dans tous les domaines de l'activité municipale pour le bien-être des populations.

L'Association est présidée par le maire de Paris, M. Bertrand Delanoë. Soulignons que la Ville de Montréal a signé un accord de coopération avec la Ville de Paris en avril 2006, accord qui est toujours en vigueur.

En plus de mettre en œuvre des projets de coopération, l'Association organise annuellement une assemblée générale, des séances de formation ainsi qu'un colloque sur des thèmes reliés à la gouvernance municipale. Cette année, l'assemblée générale de l'AIMF aura lieu à Dakar, au Sénégal (27 et 28 novembre 2014) puisque c'est là que se tiendra le Sommet de la Francophonie (29 et 30 novembre 2014).

Les villes et associations membres versent une cotisation annuelle qui est calculée sur la base du Revenu national brut par habitant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE13 0266 en date du 6 mars 2013 : autoriser le paiement de la somme de 24 000 Euros (32 402,40\$ CAN) aux fins de la cotisation, pour l'année 2013, de la Ville de Montréal à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) ;

Résolution CE12 0580 en date 25 avril 2012 : autoriser le Service des Affaires institutionnelles à payer la cotisation annuelle 2012 à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) au montant de 24 000 Euros (± 32 000 CAD) ;

Résolution CE11 0345 en date du 16 mars 2011 : autoriser le paiement de la somme de 24 000 Euros (32 302 \$CAN) aux fins de la cotisation, pour l'année 2011, de la Ville de

Montréal à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF).

DESCRIPTION

L'AIMF a pour vocation de rassembler les maires et responsables de villes où le français est la langue officielle, la langue de communication ou une langue largement utilisée, et de faire entendre la voix des collectivités locales en leur offrant une tribune internationale.

À titre d'opérateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'AIMF répond aux souhaits des chefs d'État de renforcer la démocratie locale, accompagner les politiques de décentralisation et donner aux collectivités locales les moyens d'assumer leurs responsabilités croissantes. Par le biais de ses programmes de formation, l'AIMF contribue à la diffusion des meilleures pratiques en matière de gestion municipale.

JUSTIFICATION

La présence active de la Ville de Montréal à l'AIMF lui permet de rayonner en qualité d'une des plus importantes villes de langue française dans le monde. Elle lui offre la possibilité de promouvoir son savoir-faire, de faire connaître sa solidarité envers les villes en développement, et d'échanger avec des villes de même acabit sur des enjeux majeurs liés au développement urbain et à la bonne gouvernance

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement du Service des affaires institutionnelles. Les crédits ont été réservés au système comptable de la Ville. Ce dossier est conforme aux normes administratives en vigueur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable constitue l'axe prioritaire de la programmation annuelle de l'AIMF. La Ville de Montréal en profite pour s'associer à des plaidoyers en faveur du rôle des villes dans le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie LAVOIE
Conseillère aux affaires internationales

ENDOSSÉ PAR

Agop EVEREKLIAN
Directeur principal

Le : 2014-02-17

**Dossier # : 1146304002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Gilles Deguire et M. Jean-Marc Poirier à titre de membres au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Montréal-Nord, ainsi que M. Michel Brunet, membre d'office.

Il est recommandé au conseil d'agglomération:
de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de Centre local de développement (CLD) de Montréal-Nord à compter du 10 février 2014 jusqu'au renouvellement des mandats à l'assemblée générale du CLD/CDEC en juin 2014.

Collège municipal:

- M. Gilles Deguire, maire de l'arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de M. Jean-Marc Gibeau;

Collège affaires/commerce:

- M. Jean-Marc Poirier, président et associé de SPRINTMEDIA, en remplacement de Mme Gaetana Colella.

Membres non-votants:

-M. Michel Brunet, directeur du Centre local d'emploi du territoire de Montréal-Nord.

Signé par Serge GEOFFRION **Le** 2014-02-06 17:41

Signataire :

Serge GEOFFRION

Directeur d'arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146304002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Gilles Deguire et M. Jean-Marc Poirier à titre de membres au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Montréal-Nord, ainsi que M. Michel Brunet, membre d'office.

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a confié au Conseil d'agglomération la désignation des CLD sur le territoire ainsi que les membres du Conseil d'administration de ces organismes.

La composition du conseil d'administration actuel du CLD/CDEC Montréal-Nord, en conformité avec les règlements généraux de l'organisme et pour une durée d'un an renouvelable à l'assemblée générale de l'organisme, est comme suit:

9 membres votants des collègues suivants:

- 3 municipal
- 2 affaires/commerce
- 1 économie sociale
- 1 citoyen
- 1 éducation
- 1 coopératif financier
- 1 institutions financières (actuellement vacant)

4 membres d'office non-votants:

- Directeur du CLD
- Directeur de l'aménagement urbain, des services aux entreprises et des relations avec les citoyens de l'arrondissement
- Directeur du CLE
- Députée du comté provincial

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0435 (26 septembre 2013) - Nommer un membre et renouveler le mandat de membres au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Montréal-Nord.

CG13 0220 (20 juin 2013) - Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le CLD Montréal-Nord, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les

rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

DESCRIPTION

Le Conseil d'arrondissement doit acheminer au Conseil d'agglomération une recommandation de ratification de la nomination ou de modification en cours de mandat des membres du conseil d'administration du CLD de Montréal-Nord. La proposition de modification est la suivante:

Nomination Collège Municipal: M. Gilles Deguire pour remplacer M. Jean-Marc Gibeau.
Nomination Collège Affaires: M. Jean-Marc Poirier pour remplacer Mme Gaetana Colella qui a démissionné l'automne dernier.
Nomination Membre d'office: Monsieur Michel Brunet, directeur du CLE du territoire de Montréal-Nord

JUSTIFICATION

Il s'agit d'une exigence de l'article 94 de la loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération : 27 mars 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux pouvoirs et règlements de l'arrondissement et de la Ville.
Conforme aux obligations de l'article 94 de la loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Alain MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noushig ELOYAN
Adjointe au directeur d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-09

Serge GEOFFRION
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1145179001

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Jessika Brosseau et M. Pascal Rousseau, à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en mars 2017 et Mme Denise Felsztyna à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en avril 2017. Nommer M. Mountagha Sow à titre de président et Mme Chahinaze Fala à titre de vice-présidente pour un mandat de 9 mois, soit jusqu'en décembre 2014.

IL EST RECOMMANDÉ

de nommer, pour le secteur Centre, Mme Jessika Brosseau, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, et ce, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 31 mars 2017, en remplacement de Mme Jessy Thermil.

de nommer, pour le secteur Ouest, M. Pascal Rousseau, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, et ce, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 31 mars 2017, en remplacement de M. Michael Wiseman.

de nommer, pour le secteur Centre, Mme Denise Felsztyna, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, et ce, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 30 avril 2017, en remplacement de Mme Christina Lazarova.

de désigner M. Mountagha Sow pour agir à titre du président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2014, en remplacement de M. Michael Wiseman.

de désigner Mme Chahinaze Fala pour agir à titre de vice-présidente du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2014, en remplacement de Mme Jessy Thermil.

Signé par Gregory KUNZ **Le** 2014-02-14 10:21

Signataire :

Gregory KUNZ

Adjoint à la présidence
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1145179001

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Jessika Brosseau et M. Pascal Rousseau, à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en mars 2017 et Mme Denise Felsztyna à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en avril 2017. Nommer M. Mountagha Sow à titre de président et Mme Chahinaze Fala à titre de vice-présidente pour un mandat de 9 mois, soit jusqu'en décembre 2014.

CONTENU

CONTEXTE

Nominations de nouveaux membres :

Le Conseil jeunesse de Montréal a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal par le règlement 02-177, Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, Article 3), dont une présidence et une vice-présidence. Parmi ces 15 membres, 6 sont résidents de l'Est de la ville, 5 du Centre et 4 de l'Ouest de la ville.

Trois postes sont à pourvoir en mars 2014 à la suite du départ de deux membres démissionnaires et de la fin du second mandat d'une autre membre. Un quatrième poste sera à pourvoir en avril 2014 à la suite du départ d'une membre ayant complété son mandat.

L'article 7 du règlement mentionne qu'en cas de vacance, le poste doit être comblé par le conseil de ville, dans les 90 jours où elle survient.

Désignation de la présidence et de la vice-présidence :

À la suite de l'élection pour la présidence et la vice-présidence du CjM, tenue en janvier 2014, M. Mountagha Sow et Mme Chahinaze Fala ont été désignés par les membres pour occuper ces fonctions, M. Sow, à titre de président et Mme Fala, à titre de vice-présidente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM13 0672 en date du 4 juillet 2013 - De renouveler, pour une période de 3 ans, le mandat de membre du Conseil jeunesse de Montréal de M. Michael Ryan Wiseman.
- CM13 0166 en date du 18 mars 2013 - Nommer Mme Rym El-Ouazzani et Mme Chahinaze Fala à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en mars 2016. Nommer de M. Michael Ryan Wiseman à titre de président et Mme Jessy Thermil de vice-présidente pour un mandat d'un an, soit jusqu'en mars 2014
- CM11 0293 en date du 14 avril 2011 - Approuver la nomination de Madame Christina Lazarova à titre de nouvelle membre au Conseil jeunesse de Montréal.
- CM11 0133 en date du 21 mars 2011 - Approuver la nomination de trois nouveaux membres au Conseil jeunesse de Montréal, le renouvellement du mandat d'une membre, le renouvellement du mandat du président actuel et la nomination d'un nouveau vice-président.
- CM10 0215 en date du 23 mars 2010 - Approuver la nomination de trois nouveaux membres au Conseil jeunesse de Montréal, le renouvellement de mandats de trois membres et la nomination d'un nouveau président et d'un nouveau vice-président.

DESCRIPTION

Membre démissionnaire :

En janvier 2014, nous avons reçu pour des raisons professionnelles la démission de :

Nom	Secteur	Date de fin initiale du mandat	Date de fin effective du mandat
Mme Valeria Akim	Ouest	mars 2016	février 2014
M. Michael Wiseman	Ouest	août 2016	mars 2014

Par ailleurs, une membre complétera son second mandat en mars 2013. Une autre complétera son premier mandat en avril 2014 et ne souhaite pas poursuivre son implication. Toutes deux devront être remplacées.

Membres en fin de mandat

Noms	Secteur	Date de fin initiale du mandat
Mme Jessy Thermil	Centre	mars 2014
Mme Christina Lazarova	Centre	avril 2014

À la suite de ces démissions et de ces fins de mandat, les nominations suivantes sont recommandées :

Nominations des membres :

Le règlement 02-177 stipule que les membres sont nommés pour trois ans.

Nom	Secteur	Date de fin du mandat	Remplacement de
Mme Jessika Brosseau	Centre	31 mars 2017	Mme Jessy Thermil
M. Pascal Rousseau	Ouest	31 mars 2017	M. Michael Wiseman
Mme Denise Felsztyna	Centre	30 avril 2017	Mme Christina Lazarova

Le dernier poste demeurera vacant, du fait qu'il n'y a plus de candidats dans la banque de candidatures pour le secteur Ouest. Un nouvel appel de candidatures pour ce secteur sera lancé sous peu.

Désignation de la présidence et de la vice-présidence :

La présidence et la vice-présidence du CjM terminent leur mandat en mars 2014. Dans le cadre de l'élection au comité exécutif, les membres du CjM ont été invités à faire connaître leur intérêt à pourvoir ces deux postes. Une candidature a été reçue pour la présidence et trois pour la vice-présidence. M. Mountagha Sow a été élu par acclamation à titre de président et Mme Chahinaze Fala a été élue pour occuper la fonction de vice-présidente. M. Sow est membre depuis octobre 2012 et est responsable d'un des comités de travail du CjM depuis mars 2013. Mme Fala est membre depuis mars 2013 et participe activement aux diverses activités du CjM. Tous deux ont démontré l'intérêt, la motivation et les habiletés à occuper leur poste respectif. Le CjM recommande donc la nomination de ces deux membres.

Le code de régie interne du CjM indique que les mandats de la présidence et de la vice-présidence sont d'un an, se terminant en mars de chaque année. En octobre 2013, lors d'une assemblée générale régulière, les membres du CjM ont adopté à l'unanimité, une modification à cette règle, visant à ce que les mandats débutent plutôt en janvier de chaque année. Pour ce faire, une mesure transitoire est nécessaire en 2014 et les mandats ne seront que de 9 mois, débutant en avril 2013 et se terminant en décembre 2014. Dès le 1er janvier 2015, ils seront à nouveau d'une année. M. Sow et Mme Fala pourront se faire élire pour un nouveau mandat, s'ils le désirent.

À la suite de cette élection, les désignations suivantes sont recommandées :

Nom	Date de fin du mandat à ce titre
M. Mountagha Sow, président	31 décembre 2014

JUSTIFICATION

Concernant la nomination des nouveaux membres, une campagne de recrutement s'est déroulée du 1er octobre au 3 novembre 2012, en vue de combler les besoins de remplacement ainsi que pour constituer une liste de réserve pour des besoins ultérieurs. L'appel de candidatures a été diffusé dans le réseau des organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement, dans le réseau de la Ville et dans divers journaux.

Étapes de réalisation lors de la campagne de recrutement :

1. Appel de candidatures : Publication de communiqués de presse, diffusion dans les organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement et dans le réseau municipal.
2. Présélection des candidatures selon la représentativité hommes/femmes, et la diversité culturelle, linguistique et sociale de la jeunesse montréalaise tel que stipulé dans le Règlement (Section II, Article 4)
3. La constitution d'un comité de sélection composé de cinq personnes : Trois élus représentant les trois partis politiques siégeant au conseil municipal, un fonctionnaire responsable de la jeunesse à la Direction de la diversité sociale et la coordination du Conseil jeunesse de Montréal.
4. Entrevues de sélection des candidats par le comité
5. Création d'une banque de candidatures ayant réussi l'entrevue de sélection pour des nominations éventuelles.

Le comité de sélection était composé par M. Marc-André Gadoury (Projet Montréal), Mme Cindy Leclerc (Vision Montréal), Mme Monica Ricourt (Union Montréal), M. Olivier Beausoleil, responsable de la jeunesse à la Direction de la diversité sociale (observateur) et Martin Crépeau, coordonnateur du Conseil jeunesse de Montréal (observateur).

Soixante et une candidatures ont été reçues au cours de la campagne de recrutement. Treize n'ont pas été retenues en regard des critères de sélection. Une présélection a été effectuée pour s'assurer d'une juste représentation des candidats en regard des caractéristiques sociodémographiques (âge, genre, arrondissement, étudiant ou travailleur, appartenance ethnique.) Trente candidats ont été rencontrés en entrevue et vingt et un ont été sélectionnés pour être inscrit sur la liste de réserve.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total de fonctionnement du Conseil jeunesse de Montréal est de 225 000\$ annuellement. Ce montant est assuré à 100% par la Ville de Montréal. La création d'une banque de candidatures permet de limiter les coûts engendrés par le processus d'appel de candidatures.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication de jeunes montréalais au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien du nombre de membres requis assurant le bon fonctionnement dans la poursuite des activités du CjM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affiches dans les organismes, publicité dans les journaux et communiqués de presse pour annoncer la campagne de recrutement 2013.
Communiqué de presse annonçant les nominations 2014.
Diffusion du communiqué sur le site Web et la page Facebook du CjM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CRÉPEAU
CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-14

Gregory KUNZ
Adjoint à la présidence



Dossier # : 1145885001

Unité administrative responsable :	Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Secrétariat des commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Martin Charron, conseiller en relations de travail, et M. Victor Aldo Mendez, chef de division - ressources financières, aux fins de remplacement de deux représentants aux différents comités de retraite, pour un mandat de trois ans

Remplacer les personnes suivantes aux différents comités de retraite mentionnés ci-dessous :

Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- remplacer M. Normand Lefebvre qui a pris sa retraite par M. Martin Charron, conseiller en relations de travail au Service du capital humain et des communications, pour un mandat de 3 ans.

Comité de gestion du régime de retraite des syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal :

- remplacer M. Claude Plante qui a pris sa retraite par M. Victor Aldo Mendez, chef de division ressources financières, matérielles et informationnelles à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un mandat de 3 ans

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-02-19 13:59

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION **Dossier # :1145885001**

Unité administrative responsable :	Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Secrétariat des commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Martin Charron, conseiller en relations de travail, et M. Victor Aldo Mendez, chef de division - ressources financières, aux fins de remplacement de deux représentants aux différents comités de retraite, pour un mandat de trois ans

CONTENU

CONTEXTE

Ce dossier vise à proposer des nominations aux différents comités de retraite ci-dessous désignés. Compte tenu de leurs connaissances et qualités, nous recommandons de remplacer les personnes ci-après.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Différentes résolutions aux mêmes effets :
- CE14 0075, séance du 22 janvier 2014, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro : 1135885005)
 - CE13 1293, séance du 21 août 2013, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro : 1135885003)
 - CE13 0426, séance du 10 avril 2013, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro : 1125885001)
 - CE11 1672, séance du 19 octobre 2011, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1115048001)
 - CE10 2027, séance du 15 décembre 2010, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1105047004)
 - CE10 0157 - 10 février 2010 - Reconduire ou nommer, à compter du 10 février 2010, les personnes recommandées aux différentes commissions de régimes de retraite, au conseil d'administration de l'ABR ou au comité des placements.
 - CE08 0830, séance du 14 mai 2008, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1083720001)
 - CE07 1650, séance du 10 octobre 2007, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1073720003)
 - CE07 1148, séance du 11 juillet 2007, nommer les personnes recommandées au comité de retraite des pompiers, section LaSalle-Verdun (numéro :1074630001)

DESCRIPTION

Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- remplacer M. Normand Lefebvre qui a pris sa retraite par M. Martin Charron, conseiller en relations de travail pour un mandat de 3 ans.

Comité de gestion du régime de retraite des syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal :

- remplacer M. Claude Plante qui a pris sa retraite par M. Victor Aldo Mendez, chef de division ressources financières, matérielles et informationnelles Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, pour un mandat de 3 ans.

JUSTIFICATION

Ces mandats sont arrivés à terme et il y a lieu de procéder à leur renouvellement. Afin d'assurer une saine gouvernance des différentes commissions, nous recommandons un mandat de trois ans pour les membres désignés par la Ville.

Considérant les exigences de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et des responsabilités qui incombent aux membres individuellement et collectivement, nous sommes d'avis que les nominations doivent être évaluées notamment en fonction des critères suivants :

- l'intérêt pour ce secteur d'activité;
- la disponibilité pour assister aux rencontres;
- une connaissance de l'environnement des régimes de retraite ou une expérience sur des conseils d'administration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H.
(Anne P BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BILODEAU
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-18

Alain LANGLOIS
Chef de division secrétariat aux commissions



Dossier # : 1140577001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2014. Autoriser l'occupation du domaine public du 18 avril au 16 juin 2014.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 2e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-02-13 19:42

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION **Dossier # :1140577001**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2014. Autoriser l'occupation du domaine public du 18 avril au 16 juin 2014.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la seconde programmation d'événements publics pour l'année 2014. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit habituellement des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8, l'urbanisme, R.R.V.M., U-1, article 553.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0152, du 5 février 2014, approuver la 1re partie de la programmation d'événements publics 2014;

- **CE13 1554**, du 4 décembre 2013, approuver la 9 partie de la programmation d'événements publics 2013-2014.

DESCRIPTION

Des événements d'envergure métropolitaine, nationale et internationale se réalisent sur le domaine public du 18 avril au 16 juin 2014. Ces événements sont :

- Marche du pardon nord-sud;
- Messe 372e anniversaire de de Maisonneuve;
- Marche de la mémoire;
- Grand défi au secondaire;
- Duathlon urbain;
- Marche de sensibilisation à l'obésité;
- 21e Festival Mondial de la bière.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services,

directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le comité exécutif peut établir ou modifier toute règle relative à l'occupation du domaine public, à la circulation et au stationnement dans les rues et sur les routes du réseau artériel de la ville et dans celles qui forment le réseau dont les conseils d'arrondissement ont la responsabilité à l'occasion d'événements publics où plusieurs arrondissements sont concernés et lorsque l'événement est d'envergure métropolitaine.

Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne RICHARD
pour Alexandra COURT, chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-11

Daniel BISSONNETTE
Dir associe - cinema, festivals et evenements



Dossier # : 1144565001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Rembourser la Ville de Mont-Royal pour les dépenses capitalisables effectuées en 2013 à la caserne de pompiers no 74 (3176), située au 10, avenue Roosevelt, à Mont-Royal. Autoriser une dépense de 100 337,64 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser le remboursement d'une dépense de 100 337,64 \$ effectuée à la caserne 74 de la municipalité de Ville Mont-Royal;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-02-14 09:53

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1144565001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Rembourser la Ville de Mont-Royal pour les dépenses capitalisables effectuées en 2013 à la caserne de pompiers no 74 (3176), située au 10, avenue Roosevelt, à Mont-Royal. Autoriser une dépense de 100 337,64 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 74, située au 10, avenue Roosevelt à Ville de Mont-Royal, est la propriété de la Ville de Mont-Royal. Les pompiers qui occupent la caserne sont sous la responsabilité du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal. Le SIM, qui est une compétence d'agglomération, occupe les locaux de la caserne de pompiers totalisant une superficie de 783,13 m².

Selon l'entente d'occupation signée entre les deux parties, la Ville de Montréal s'engage à rembourser, selon le prorata d'occupation, les dépenses capitalisables à la Ville de Mont-Royal auxquelles s'ajoute 12,5 % pour les frais d'administration et de gestion.

La Ville de Mont-Royal a procédé à des travaux de réfection de la dalle structurale intérieure du garage de la caserne à l'automne 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG11 0447 - 22 décembre 2011 - 10, avenue Roosevelt, Mont-Royal - Approbation de l'entente d'occupation pour 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 avec la Ville de Mont-Royal.

DESCRIPTION

La Ville de Mont-Royal a donné à contrat les travaux de réfection de la dalle structurale intérieure du garage de la caserne de pompiers en 2013 afin de maintenir l'immeuble en opération. Les travaux consistaient à démolir la dalle existante et à construire une nouvelle dalle de béton en conformité avec les plans et devis élaborés par la firme Cima +. Les travaux ont été exécutés par la firme « Karrelex réparation de béton inc. » La présente demande vise le remboursement à la Ville de Mont-Royal des dépenses capitalisables de la caserne de pompiers pour l'année 2013.

JUSTIFICATION

La caserne est en fonction depuis 1951. La réfection de la dalle structurale était devenue essentielle, cette dernière étant rendue à la fin de sa vie utile. Il est donc justifié de payer l'ensemble des travaux de réfection de la dalle pour l'année 2013.

La Ville de Mont-Royal a procédé aux travaux de réfection de la dalle structurale à la demande de la DSTI.

Les travaux ont été exécutés dans le respect de l'entente d'occupation intervenue entre les parties.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de la facture s'élève à 100 337,64 \$ pour l'année 2013. Voir pièce jointe. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Les sommes proviennent du PTI 2014-2016 de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette dépense n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense au comité exécutif : mars 2014

Remboursement à la Ville de Mont-Royal : mars 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette facture découle de l'entente d'occupation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-05

Sylvie DESJARDINS
Chef de division



Dossier # : 1135369007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division de la mécanique_des bâtiments et de l'éclairage des rues
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réclamation concernant la remise en état du chalet du parc Poirier qui a été endommagé par un incendie dans la nuit du 24 au 25 août 2013, au montant de 115 926,17 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'accepter la demande d'indemnisation évaluée approximativement à 115 926,17 \$ (toutes taxes incluses) à même le fonds d'auto assurance de la Ville de Montréal à la suite d'un incendie dans la nuit du 24 au 25 août 2013 au chalet du parc Poirier;
2. d'autoriser un virement budgétaire des crédits de 108 919,64 \$ (net de ristournes), en provenance du budget corporatif de dépenses contingentes pour la réalisation des travaux;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Véronique DOUCET **Le** 2014-02-13 10:01

Signataire :

Véronique DOUCET

Directrice d'arrondissement
Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1135369007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division de la mécanique_des bâtiments et de l'éclairage des rues
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réclamation concernant la remise en état du chalet du parc Poirier qui a été endommagé par un incendie dans la nuit du 24 au 25 août 2013, au montant de 115 926,17 \$, taxes incluses

CONTENU**CONTEXTE**

Vu les changements de taux de TVQ, le présent addenda a pour but de corriger le montant de la réclamation et l'imputation budgétaire.

Le montant de la réclamation s'élève à 115 926,17 \$ et le montant de la dépense à 108 919,64 \$.

Imputation budgétaire :

2430.0010000.304741.09007.56508.000000.0000.000000.024094.00000.00000

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Daniel SIMON)

Avis favorable avec réserve :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Normand GRAVELINE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles (René SCOTT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paule SCHETAGNE

Rédactrice de procès-verbaux

IDENTIFICATION

Dossier # :1135369007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division de la mécanique_des bâtiments et de l'éclairage des rues
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réclamation concernant la remise en état du chalet du parc Poirier qui a été endommagé par un incendie dans la nuit du 24 au 25 août 2013. Le montant de la réclamation s'élève à 115 940,85 \$ taxes incluses, pour un montant net de 107 635,61 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le chalet du parc Poirier a été endommagé par un incendie dans la nuit du 24 au 25 août 2013. Le bâtiment a été lourdement endommagé et demeure fermé depuis cette date. Cette situation a des impacts majeurs sur l'offre de service à la population. Le feu a pris naissance à l'extérieur du chalet dans un bac de recyclage adossé au chalet et s'est propagé à l'intérieur, endommageant ainsi la structure du bâtiment, le toit, les fils et les équipements électriques, le plafond , les fenêtres et les briques du mur extérieur. Un rapport de la Sécurité urbaine de l'arrondissement de Saint-Laurent a été produit. Ce rapport porte le numéro GDC 13-240172.

Cette réclamation est effectuée selon le principe d'auto-assurance dont les modalités d'application sont énoncées au courrier budgétaire # 6. La réclamation sera financée à même le poste corporatif des "crédits pour dépenses contingentes".

Dans le souci d'avoir une bonne maîtrise des coûts de la remise en état du chalet, divers fournisseurs de matériaux (toiture, fenêtres, luminaires, panneaux électriques etc) ont été sollicités afin de transmettre leurs soumissions. Ce processus s'est avéré long, ce qui a retardé notre réclamation. De plus un précédent sommaire décisionnel a été élaboré dans la rubrique "Décisions déléguées" au lieu que ce soit dans la rubrique décision des instances." Ceci a également causé un retard ne permettant pas de rencontrer le délai de 3 mois pour présenter cette réclamation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le montant net réclamé se chiffre à 107 635.61 \$ et concerne les dépenses relatives au nettoyage des lieux et du matériel, aux mesures temporaires ainsi que la remise en état du chalet du parc Poirier compte tenu des dommages causés par l'incendie. L'estimation du coût de la rénovation se détaille comme suit:

Coûts directs	Description	Montants			TOTAL
		Matériaux	Main - d'œuvre	Taux horaire	
1	Civil				1 000,00 \$
2	Structure				33 400,00 \$
3	Architecture				22 300,00 \$
4	Mécanique du bâtiment				- \$
5	Désinfection du bâtiment				9 994,00 \$
6	Tuyauterie				327,00 \$
7	Électricité				17 746,00 \$
8	Instrumentation / télécommunication				1 000,00 \$
	Total des coûts directs				85 767,00 \$
Coûts indirects	Description	Montants			TOTAL
		Matériaux	Main - d'œuvre	Taux horaire	
1	Nettoyage des débris				
	2 journaliers		2 hommes x 16h	40,00 \$	1 280,00 \$
	1 Camion pour charger les débris		1 camion x 16h	40,00 \$	640,00 \$
	Total des coûts indirects				1 920,00 \$
	<i>Sous-total des coûts directs et indirects</i>				87 687,00 \$
	Contingences (15%)				13 153,05 \$
	T.P.S. (5%)				5 042,00 \$
	T.V.Q. (9,975%)				10 058,79 \$
	GRAND TOTAL				115 940,85 \$

		Exonération des taxes			
		2013	2014		
	Taxe sur les produits et services (TPS)	100%	100%		
	Taxe de vente du Québec (TVQ)	0%	62,8%		
		Grand total	115 940,85 \$	115 940,85 \$	100%
		Exonération TPS	5 042,00 \$		
		Total sans TPS	110 898,84 \$		
		Dépenses 2013		56 047,47 \$	48%

		Matériel	34 124,47 \$	
		Main-d'œuvre	16 881,00 \$	
		Total pour 2013	51 005,47 \$	
		5042 \$ TPS non inclus		
		Dépenses 2014	59 893,38 \$	51,66%
		Incluant la TVQ	59 893,38 \$	
	Dépenses nettes pour 2013	53 610,09 \$		
	Dépenses nettes pour 2014	54 025,52 \$		
	Dépenses nettes totales	107 635,61 \$		

JUSTIFICATION

Le chalet du parc Poirier est ouvert à longueur d'année pour les activités sportives et de loisirs. Il dessert un jeu d'eau et un terrain de basket-ball. Des activités sont offertes aux adolescents en soirée durant les jours de semaine, et en journée durant les fins de semaine. Des activités sont organisées de camps de jour à chaque été et durant l'hiver, une patinoire est érigée dans le parc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aux Activités de fonctionnement :

Provenance : 2101-0010000-200007-01819-66501.

Provenance: 2101-0010000-200007-01819-66501. 107 635.61 \$

Imputation « Affectation aux activités d'immobilisations » :

2430.0010000.304704.41000.78100. 107 635.61 \$

Aux activités d'immobilisations:

Provenance

Partie financée au comptant pour l'auto-assurance

6430.9500998.801150.07165.49400.000000.0000.151243.000000.22025.00000 107 635.61 \$

Partie financée par le règlement d'emprunt de l'arrondissement s'il y a lieu:

6430.3010003.801150.01909.57201.000000.0000.103044.000000.98001.00000

Imputation

Partie financée au comptant pour l'auto-assurance

6430.9500998.801150.07165.57201.000000.0000.151243.000000.22025.00000 107 635.61 \$

Partie financée par le règlement d'emprunt de l'arrondissement s'il y a lieu:

6430.3010003.801150.07165.57201.000000.0000.151243.000000.22025.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pour minimiser les coûts de rénovation et éviter des coûts récurrents de mesures temporaires, les travaux ont déjà été entamés. Tout retard dans ce projet risque de compromettre l'ouverture du chalet de parc pour la période estivale 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Informers la population de Saint Laurent de l'état d'avancement des travaux et de la date de l'ouverture du chalet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au conseil d'arrondissement 07 janvier 2014

Approbation du dossier au comité exécutif 22 janvier 2014

Durée des travaux novembre 2013 à la fin mars 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Des soumissions, selon les règles de délégation en vigueur, seront demandées pour l'acquisition de matériel et la réalisation des travaux.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles (René SCOTT)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Marcelle DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Khalfa BOUIKNI
Agent technique en mécanique des bâtiments

ENDOSSÉ PAR

François LAPALME
Directeur

Le : 2013-12-16



Dossier # : 1140776001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Autoriser un virement de crédit de 600 000\$ de la réserve de voirie d'agglomération pour l'aménagement de voies cyclables.

Il est recommandé:

D'autoriser un virement de crédit de 600 000\$ de la réserve de voirie d'agglomération pour l'aménagement de voies cyclables.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-02-19 08:32

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur principal
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1140776001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Autoriser un virement de crédit de 600 000\$ de la réserve de voirie d'agglomération pour l'aménagement de voies cyclables.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du développement du réseau cyclable, la réalisation de projets d'aménagement de voies cyclables nécessite des travaux de construction qui sont financés à même le programme triennal d'immobilisation (PTI). Par contre, plusieurs projets se limitent à des travaux de marquage et de signalisation et ne peuvent donc être financés par le budget d'immobilisation. De plus, les projets d'implantation de voies cyclables nécessitent également des activités non capitalisables tels que des relevés divers, des études et des services professionnels. Étant donné les besoins et les attentes concernant le développement du réseau cyclable et les engagements de l'Administration municipale à ce chapitre, il est nécessaire que des sommes soient allouées aux activités non capitalisables, activités essentielles à la réalisation du programme d'implantation des voies cyclables en 2014. Selon les investissements budgétaires des années antérieures effectués pour réaliser en moyenne 35 kilomètres de voies cyclables, on évalue ce besoin à 600 000\$. L'année dernière, cette somme avait été incluse au budget de fonctionnement lors de sa confection et n'avait donc pas fait l'objet d'un sommaire décisionnel spécifique. Par ailleurs, rappelons que le développement du réseau cyclable tel que défini dans le Plan de transport et adopté en 2008, relève de l'agglomération qui en assure le financement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le virement de crédit est évalué à 600 000\$ et serait effectué à même le fond de voirie. Ce virement de crédit permettrait la réalisation des projets de marquage et de signalisation de

voies cyclables prévues en 2014. Il permettrait également la cueillette de données diverses et la réalisation des études nécessaires à la confection des projets identifiés dans le Plan de transport. Du 600 000\$, on évalue à 150 000\$ les activités reliées à la cueillette de données et aux études.

JUSTIFICATION

Afin de répondre aux nombreuses attentes concernant le développement du réseau cyclable identifié dans le Plan de transport ainsi qu'aux engagements de l'Administration municipale à ce chapitre, le virement de crédit demandé est nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations budgétaires et comptables concernant le virement de crédit se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de voies cyclables contribue à améliorer la qualité de l'air et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle contribue également à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le virement de crédit accordé permettra la réalisation en 2014 des projets de voies cyclables qui consistent à des travaux de marquage et de signalisation. Il contribuera à atteindre les objectifs du Plan de transport qui vise à doubler le réseau cyclable en le faisant passer de 400 km à 800 km en sept ans. De plus, il est à noter que la conception des projets dont la réalisation est prévue pour 2015, implique des analyses, des études et des relevés divers qui doivent être effectués en 2014. Ainsi, le virement de crédit permettra également le financement en 2014 de ces activités nécessaires à la réalisation des projets prévus en 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Autorisation du virement de crédit : Mars 2014
- Réalisation des études, relevés et plans pour projets 2014 : Mars - Avril 2014
- Transmission des plans de marquage pour réalisation : Printemps 2014
- Réalisation des relevés, études et plans pour projets 2015 : 2014
- Lancement de la programmation 2014-2015 par l'Administration : Mai 2014
- Mise en chantier de la programmation : 2014 - 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Oana BAICESCU-PETIT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge LEFEBVRE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-14

Claude CARETTE
Directeur des transports



Dossier # : 1136213003

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-144 autorisant un emprunt de 17 727 657 \$ pour financer le projet "Migration Windows & Office"


Il est recommandé d'approuver le règlement R-144 autorisant un emprunt de 17 727 657 \$ pour financer le projet "Migration Windows & Office", conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Signé par	Sylvie - Ext TREMBLAY	Le 2013-09-06 09:42
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Adoption du règlement R-144 autorisant un emprunt de 17 727 657 \$ pour financer le projet « Migration Windows & Office »	Date :	4 septembre 2013
Numéro	CA-2013-254 (118D01)	Montant :	17 727 657\$

CONTENU

CONTEXTE

Le projet vise à mettre à niveau le système d'exploitation Windows et la suite de bureautique Office de Microsoft sur tous les postes de travail. Les 3 700 postes informatiques de la Société sont dotés de la plateforme d'exploitation Windows XP et Office 2000/2003 depuis plus de dix ans.

La mise à niveau des postes est essentielle et doit être effectuée rapidement car :

- Le fabricant a annoncé la fin du support officiel de Windows XP en avril 2014, ce qui rend la Société vulnérable aux attaques informatiques
- Des fabricants d'équipements informatiques vont cesser de supporter Windows XP
- Certaines applications corporatives et commerciales (ex : HASTUS pour la planification des bus) supportant nos opérations et la réalisation des projets majeurs ont besoin de la nouvelle version du système d'exploitation

Le début du déploiement de la mise à jour des postes bureautiques est prévu à l'automne 2013 pour se terminer en 2015.

En plus de la mise à niveau des postes de travail, le projet inclut dans sa portée :

La mise à niveau ou la mise en place de mesures d'atténuation des 300 applications corporatives (ex : SAP solution de gestion intégrée d'entreprise et Gestmat / Système informatisé de gestion des biens en inventaire) et des 1 300 applications commerciales (ex : INSITE de Cummins / logiciel d'entretien de certains moteurs utilisés par les bus de la STM – MS Project / outil de gestion – Autocad / dessin industriel).

-
- La mise en place d'un pilote afin de mieux planifier le déploiement sur l'ensemble des postes de travail
- L'accompagnement des différentes directions de la STM pour la conversion des fichiers bureautiques
- Les efforts reliés à la gestion du changement et à la formation


DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Il n'y a aucune décision antérieure du conseil d'administration de la STM sur ce projet. Le projet a été, par contre, présenté et accepté par le sous-comité TI du conseil d'administration de la STM, le 29 août 2013.

DESCRIPTION

Les coûts du règlement d'emprunt comprennent des logiciels, du matériel informatique et des ressources pour la réalisation du projet.

JUSTIFICATION

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Adoption du règlement R-144 autorisant un emprunt de 17 727 657 \$ pour financer le projet « Migration Windows & Office »	Date :	4 septembre 2013
Numéro	CA-2013-254 (118D01)	Montant :	17 727 657\$

La décision de poursuivre avec l'utilisation des produits Microsoft est appuyée par deux études externes qui en confirment les avantages d'affaires et les avantages financiers.

De plus, la STM est en période de réalisation de projets d'envergure et il est impératif d'éviter de perturber leur déroulement par des changements drastiques dans les outils de travail informatiques.

La firme Gartner, mondialement reconnue et indépendante en conseil et recherche TI, confirme que le projet et le budget respectent les normes et les bonnes pratiques du marché pour ce genre de projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût complet du projet est de 25 356 839\$, incluant contingence, inflation, frais financiers et taxes. Pour financer ce projet, un nouveau règlement d'emprunt de 17 727 657\$ est requis. De plus, 2 597 103\$ proviennent du projet « *Programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2009-2012)* ». Finalement, 5 032 079\$ proviennent des budgets d'exploitation de la STM.

En résumé :

COÛT COMPLET	25 356 839 \$
Nouveau règlement d'emprunt	17 727 657 \$
Programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2009-2012)	2 597 103 \$
Budgets d'exploitation	5 032 079 \$

Admissibilité à une subvention

Suite à une évaluation du dossier par la Division soutien exploitation et projets de la Direction budget et investissements, ce projet a été classé non admissible à une subvention selon les modalités du programme de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL).

Le projet ne présente pas les caractéristiques technologiques nécessaires pour se soumettre à ce programme. Il est donc non admissible à une subvention.


DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans le quantifier dans le projet, la mise à niveau des outils bureautiques vise l'amélioration et l'efficacité au travail.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impact si le projet est approuvé

- Nouvelle version d'un outil utilisée (Office 2013)

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Adoption du règlement R-144 autorisant un emprunt de 17 727 657 \$ pour financer le projet « Migration Windows & Office »	Date :	4 septembre 2013
Numéro	CA-2013-254 (118D01)	Montant :	17 727 657\$

Impacts si le projet est retardé ou non réalisé

- Une vulnérabilité informatique accrue (virus, attaques malveillantes, compatibilité des applications, etc.)
- La difficulté voire l'impossibilité d'échanger des données informatiques avec fournisseurs et partenaires
- Certaines applications corporatives et commerciales supportant nos opérations et la réalisation des projets majeurs ont besoin de la nouvelle version du système d'exploitation
- Des fabricants d'équipements informatiques arrêteront de supporter Windows XP

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une tournée des comités de gestion et des unités d'affaires sera planifiée afin d'informer les employés sur la raison d'être du projet et sur le plan de réalisation. Cette tournée vise également l'adhésion des secteurs pour augmenter la réussite du projet.

Un plan de communication sera élaboré afin d'informer les employés en continu sur l'évolution du projet et sur les outils de formation disponibles.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes	Date visée
Présentation générale des objectifs du projet au sous-comité des technologies de l'information du CA	22 mars 2013
Présentation de la stratégie d'acquisition des licences au sous-comité des technologies de l'information du CA	17 mai 2013
Approbation du projet au comité de gestion de portefeuille de projets de la STM	17 juillet 2013
Approbation du projet au sous-comité des technologies de l'information du CA	29 août 2013
Approbation du règlement d'emprunt R-144 au CA	4 septembre
Octroi des contrats pour des logiciels, du matériel et ressources externes	Début 2014
Début du déploiement	Été 2014
Fin du déploiement	Été 2015
Fermeture du projet	Automne 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A



Dossier # : 1146213001

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-146 autorisant un emprunt de vingt-quatre millions cent dix-huit mille huit cent trente et un dollars (24 118 831 \$) pour financer le programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014)

Il est recommandé d'approuver le règlement autorisant un emprunt de vingt-quatre millions cent dix-huit mille huit cent trente et un dollars (24 118 831 \$) pour financer le programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014), conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, RLRQ, c. S-30.01

Signé par	Sylvie - Ext TREMBLAY	Le 2014-02-12 15:36
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Titre	Adoption du règlement R-146 pour financer le projet « PEPTI 2014 »	Date :	5 février 2014
Numéro	118E01 - R-928	Montant :	24 118 831 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI) 2014 fait suite au programme en cours (du nom de PEPTI 2009-2013). Alors que l'ancien programme incluait seulement les équipements informatiques, le PEPTI 2014 inclura dorénavant les logiciels d'infrastructure, des applications corporatives et des logiciels en support aux solutions d'affaires. Dans le domaine des technologies de l'information, le logiciel est un actif dont le maintien est essentiel, au même titre que les équipements.

Le PEPTI 2014 vise à prévenir la désuétude des équipements, des applications et des logiciels commerciaux qui sont en fin de vie utile. Plus précisément, ce programme vise à :

- poursuivre le remplacement des équipements en fin de vie utile;
- passer de 30 % à 10 % le taux des logiciels d'infrastructure, des applications corporatives et des logiciels en support aux solutions d'affaires en fin de vie utile;
- assurer le maintien des niveaux de service des solutions en place.

Les objectifs d'affaires sont tous liés à la disponibilité et à la performance des systèmes informatiques. Plus spécifiquement, ils sont les suivants :

- réduire le nombre et la durée des interruptions de services;
- maintenir un niveau de disponibilité des systèmes critiques supérieur à 99,80 %;
- assurer la performance des systèmes et permettre l'intégration des nouvelles technologies.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le programme a été présenté à ces différents comités :

• Comité de gestion du portefeuille de projets (GPP) de la STM – Priorisation des projets	31 mai 2013	Acceptation reçue
• Comité GPP – Porte 1 (opportunité d'affaires)	17 juillet 2013	Acceptation reçue
• Sous-comité TI du CA	29 août 2013	Acceptation reçue
• Comité GPP – Porte 2 (approbation de la charte de projets)	7 novembre 2013	Acceptation reçue
• Sous-comité TI du CA	24 janvier 2014	Acceptation reçue

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt comprend notamment des coûts d'équipements informatiques, de logiciels et de ressources humaines, tant pour l'infrastructure technologique (réseautique, serveurs, stockage, etc.) que pour les équipements du parc informatique (ordinateurs, écrans, PC véhiculaires, imprimantes, scanners, portables numériques, tablettes, etc.).

JUSTIFICATION

Ce programme d'entretien a été mis de l'avant à compter de 2009 dans le but de réduire les risques liés à la disponibilité, à la sécurité et à la fiabilité. Il est essentiel de le reconduire en 2014 pour éviter de s'exposer à des risques importants :

Risques liés à la disponibilité, la sécurité et la fiabilité

- Les équipements trop vieux et les logiciels périmés, non supportés par les fournisseurs, augmenteront le nombre et la durée des interruptions de services.

Titre	Adoption du règlement R-146 pour financer le projet « PEPTI 2014 »	Date :	5 février 2014
Numéro	118E01 - R-928	Montant :	24 118 831 \$

- Les risques liés à la sécurité vont augmenter puisque les correctifs de sécurité ne sont plus offerts par les fournisseurs de logiciels lorsqu'une application n'est plus supportée.
- La désuétude des équipements et des logiciels causeront des problèmes de performance et d'intégration de nouvelles technologies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour financer ce projet, un règlement d'emprunt de 24 118 831 \$ est demandé. Notons que le coût complet du projet est de 24 143 831 \$ incluant contingence, inflation, frais financiers et taxes. L'écart de 25 000 \$ provient des budgets d'exploitation de la Société de transport de Montréal (STM).

En résumé :

Règlement d'emprunt	24 118 831 \$
Budgets d'exploitation	25 000 \$
COÛT COMPLET	24 143 831 \$

Admissibilité à une subvention

Suite à une évaluation du dossier par la Division soutien exploitation et projets de la Direction budget et investissements, ce projet a été classé non admissible à une subvention selon les modalités du programme de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL).

Le projet ne présente pas les caractéristiques technologiques nécessaires pour se soumettre à ce programme. Il est donc non admissible à une subvention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce programme supporte les stratégies vertes de la STM, tout particulièrement au plan de l'économie énergétique. En effet, les fabricants d'équipements construisent année après année des équipements de plus en plus efficaces au plan énergétique. Tout remplacement d'équipements résulte en une économie énergétique.

Soulignons aussi que tous les équipements qui seront démantelés (ordinateurs, écrans, imprimantes, serveurs, commutateurs, etc.) seront récupérés, recyclés ou détruits en respect des normes et des lois environnementales en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impacts si le projet est approuvé

- Maintien du niveau de disponibilité des systèmes critiques supérieur à 99,80 %
- Réduction du nombre et de la durée des interruptions de services
- Respect des ententes de niveau de services pour les systèmes critiques 24 heures / 7 jours

Impacts si le projet n'est pas approuvé

- Risques liés à la disponibilité des systèmes
- Risques liés à la sécurité informatique
- Risques liés à la fiabilité des systèmes dont la performance et l'intégration



Sommaire décisionnel du règlement

Titre	Adoption du règlement R-146 pour financer le projet « PEPTI 2014 »	Date :	5 février 2014
Numéro	118E01 - R-928	Montant :	24 118 831 \$

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le remplacement d'équipements ou la mise à niveau de logiciels couverts au PEPTI ne font qu'adresser la désuétude, n'apportant ainsi que très peu de changements fonctionnels pour la clientèle. Toutes les mises en production seront planifiées et exécutées pour minimiser les impacts utilisateurs, en respect des ententes de niveau de services établis avec l'ensemble des secteurs d'affaires de la Société.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Phases/étapes/livrables	Dates des jalons
Comité GPP – Priorisation des projets	31 mai 2013
Comité GPP – Porte 1 (opportunité d'affaires)	17 juillet 2013
Sous-comité TI	29 août 2013
Comité GPP – Porte 2 (approbation de la charte de projets)	7 novembre 2013
Sous-comité TI	24 janvier 2014
Conseil d'administration de la STM	5 février 2014
Comité exécutif de la Ville	12 février 2014
Conseil d'agglomération	27 mars 2014
Planification de la mise en œuvre du programme	Avril 2014
MAMROT	Mai 2014
Mise en œuvre du programme	T2 2014 – T2 2018
Fermeture du programme	T2 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A



Dossier # : 1146249001

Unité administrative responsable :	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles , Division du droit contractuel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Présenter la reddition de compte annuelle préparée par Danielle Ambrosio, liquidatrice testamentaire dans le cadre du règlement de la succession d'Antoine Laurent Fabre

Il est recommandé:

1. De prendre connaissance de la reddition de compte annuelle datée du 9 mai 2013 et préparée par Danielle Ambrosio, liquidatrice testamentaire dans le cadre du règlement de la succession d'Antoine Laurent Fabre.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2014-02-18 16:02

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur principal et avocat en chef
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1146249001

Unité administrative responsable :	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles , Division du droit contractuel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Présenter la reddition de compte annuelle préparée par Danielle Ambrosio, liquidatrice testamentaire dans le cadre du règlement de la succession d'Antoine Laurent Fabre

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a été désignée légataire universelle résiduaire de la succession d'Antoine Laurent Fabre aux termes du testament de ce dernier. L'inventaire successoral d'Antoine Laurent Fabre a été préparé par Danielle Ambrosio, liquidatrice testamentaire, tel qu'en fait foi l'acte reçu par Me Alain Lamoureux, notaire, le 11 février 2013 sous le numéro 20 399 de ses minutes. Cet inventaire faisait état d'un actif net à cette date, de 357 714,71\$, dont le principal actif de la succession est un immeuble sis aux 10542 et 10544, avenue St-Charles à Montréal (l'"Immeuble").

Aux termes de la résolution CE13 0389, il a été résolu :

- 1) D'accepter la succession d'Antoine Laurent Fabre;
- 2) D'autoriser la liquidatrice testamentaire à vendre l'Immeuble sujet à certaines conditions, soient :
 - Le prix de vente ne doit pas être inférieur à la somme de 490 000,00\$;
 - La vente doit être faite au comptant; et
 - La vente doit être faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur.
- 3) D'obtenir, le 1^{er} juin de chaque année, à compter du 1^{er} juin 2013, la reddition de compte préparée par la liquidatrice, jusqu'au règlement final de la succession ;
- 4) D'intervenir dans la déclaration de transmission devant être signée par la liquidatrice;
- 5) De dédier les sommes que la Ville de Montréal pourrait recevoir de la succession à un fonds d'aide aux sans-abri.

La Ville est intervenue dans la déclaration de transmission signée par la liquidatrice testamentaire le 1er mai 2013 permettant ainsi à la Ville de Montréal de faire connaître son intérêt dans la succession d'Antoine Laurent Fabre et de s'assurer que les conditions ci-dessus soient respectées. Une copie de la déclaration de transmission a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 2 mai 2013 sous le numéro 19 905 999.

Le 9 mai 2013, la liquidatrice testamentaire a préparé une reddition de compte annuelle qui énumère les dépôts et les déboursés effectués dans le compte bancaire de la succession d'Antoine Laurent Fabre. La reddition de compte précise également que le solde du compte bancaire en date du 9 mai 2013 est de 5 504,63\$.

Nous avons demandé à Danielle Ambrosio, liquidatrice testamentaire, de nous fournir des informations complémentaires et des pièces justificatives concernant certains déboursés.

À la suite de la préparation de la reddition de compte annuelle, l'Immeuble a été vendu à Sylvain Royer sans garantie légale et à ses risques et périls pour un montant de 502 000,00 \$ payé comptant suivant un acte de vente reçu par Me Alain Lamoureux, notaire, le 31 mai 2013, sous le numéro 20714 de ses minutes, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 986 404.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1229 - 1er août 2012 - Autoriser la Direction des Affaires civiles à entreprendre des démarches au besoin, pour que soit soumis à la Ville, dans les délais requis par le Code civil du Québec, l'inventaire de la succession d'Antoine Laurent Fabre.

CE13 0389 - 3 avril 2013 - Accepter la succession d'Antoine Laurent Fabre et autoriser la liquidatrice successorale à vendre l'immeuble sis aux 10 542 et 10 544 de l'avenue St-Charles à Montréal, aux conditions énoncées à la déclaration de transmission.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à présenter la reddition de compte préparée par la liquidatrice testamentaire le 9 mai 2013.

JUSTIFICATION

La présentation de la reddition de compte annuelle permet à la Ville de Montréal, à titre de légataire universelle résiduaire, d'être avisée des dépôts et des déboursés effectués dans le compte bancaire de la succession d'Antoine Laurent Fabre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Lorsque la liquidatrice testamentaire aura obtenu les certificats provincial et fédéral autorisant la distribution des biens de la succession et qu'elle aura payé tous les créanciers (dont notamment un legs particulier au montant de 100 000,00\$ à Danielle Ambrosio), l'actif net de la succession d'Antoine Laurent Fabre pourra être remis à la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comme convenu, la liquidatrice devra préparer une reddition de compte à la Ville, une fois l'an, le 1er juin de chaque année, jusqu'à la délivrance de legs. L'immeuble étant vendu, la liquidatrice pourra payer les créanciers et terminer le règlement de la succession. Avant de remettre à la Ville le montant représentant son legs, la liquidatrice devra produire les documents suivants :

- redditions de compte annuelles
- reddition de compte finale
- preuve que la liquidatrice s'est conformée aux exigences fiscales relatives à la distribution des biens de la succession
- délivrance de legs

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 34.1 paragraphe 7 c) de la Charte de la Ville de Montréal, nous sommes d'avis que le comité exécutif est l'autorité compétente.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline BOILEAU
Notaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-18

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division du Droit contractuel